

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
de
COULOUNIEIX-CHAMIER
(Dordogne)



**PROCÈS-VERBAL
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de COULOUNIEIX-CHAMIER S se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du Conseil Camille Dabori, sur la convocation en date du 5 décembre 2022 qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, M. Stéphane LOZAC'H, Mme Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, MM. Pascal BOUILHAC, Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme Marie-Claire SARLANDE donne pouvoir à M. Thierry CIPIERRE,
- Mme Cidalia FERREIRA donne pouvoir à M. Stéphane LOZAC'H,
- Mme Stéphanie DUMONCEAU donne pouvoir à M. Lucas GUILLEMOT,
- Mme Sandrine FATTORI donne pouvoir à M. Jean-Marc MATHIAS,
- M. David BERNARD donne pouvoir à Mme Mireille BORDES.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

- Mme Caroline VACHER,
- M. Jean-Louis POMIER,
- Mme Hélène MOISON,
- Mme Kaoutar MECHALLAL.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION : M. Sébastien CATAÏ, Directeur Général des Services, Mme Isabelle BOULDOUYRE, Directrice des Ressources Humaines, M. Eric PEZON, Directeur du Pôle Éducation, Jeunesse et Vie associative, M. Philippe TOUGNE, Directeur des Services Techniques, Mme Assétou TAJCHNER, Directrice du Pôle Citoyenneté, Mme Ahdidja BONNEFOND, Directrice du Pôle des Solidarités, Mme Julie DUCOURNEAU, Secrétariat du Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mme Nathalie BOUCHET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022,
- Décisions prises, pour information, dans le cadre des délégations que le Maire a reçues du Conseil municipal en vertu de l'article L 2122,22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non-permanent dans le cadre d'un contrat de projet,
- Mise à jour du tableau des effectifs,
- Attribution de la concession de service relative à la gestion du mobilier urbain – signature de la convention,
- Convention de prestation de service concernant la restauration entre la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux et la commune suite au transfert de la compétence accueil de loisirs sans hébergement de 3 ans à 14 ans,
- Convention de prestation de service concernant le transport entre la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux et la commune suite au transfert de la compétence accueil de loisirs sans hébergement de 3 ans à 14 ans,
- Subvention à l'association «AFM TELETHON»,
- Apurement du 1069,
- Décision modificative sur le budget général,
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement hors restes à réaliser avant le vote du budget 2023,
- Modernisation de l'éclairage public : passage au LED - demande de subvention DETR tranche 2023,
- Création d'une piste mixte vélo/piétons rue des Frères Marty - demande de subventions DETR et fonds de solidarité du Grand Périgueux,
- Aménagement d'une aire de jeux sur la plaine des Crouchoux - demande de subventions DETR et contrat de territoire,
- Annulation de la demande du fonds de solidarité pour l'aménagement de la plaine des Crouchoux,
- Installation sono et vidéo de la maison de quartier – demande de subventions DETR et contrat de territoire,
- Réfection de la toiture des anciens ateliers municipaux - demande de subventions DETR et contrat de territoire,
- Réfection du sol de la salle Pierre Pousse - demande de subventions DETR et contrat de territoire (département) et soutien aux équipements sportifs (région)
- Expérimentation du dispositif Territoire Zéro Chômeur de longue durée : signature d'une convention avec le Grand Périgueux et demande de subvention à la région Nouvelle Aquitaine,
- Avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour le quartier prioritaire de la politique de la ville (Chamiers),
- Mise en concordance des documents du lotissement du parc d'activités économique dit de Cré@Vallée nord avec le Plan Local d'Urbanisme applicable : approbation suite à enquête publique,
- Projet de construction d'un gymnase concours de maîtrise d'œuvre-constitution d'un jury,
- Étude éclairage public Programme Renouvellement Urbain quartier Jacqueline Auriol,
- Achat d'une parcelle sise 256, route de Charbonnieras auprès de M. Doursout,
- Déclassement et vente-destruction de véhicules communaux.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS PRÉSENTÉES POUR INFORMATION

* * * * *

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers en date du 10 juillet 2020,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente séance du Conseil municipal du 26 septembre 2022.

* * * * *

Marchés publics :

NEANT

Finances :

NEANT

Conventions de mise à disposition de locaux (portant sur le louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans) :

C.O.C.C (Club Omnisport de Coulounieix-Chamiers) : renouvellement de mise à disposition de locaux et d'espaces sportifs situés au stade à Pareau et 4 routes pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} Octobre 2022.

Attributions de concessions dans les cimetières du Bourg et Saint Augûtre : 4 concessions et 1 caverne ont été vendues au cimetière Saint-Augûtre.

* * *

Autres informations

Lotissement « Bellevue » :

Le 20 octobre 2022, vente du lot n°55 à M. DUPUY et Mme COUZEMAIN pour un montant de 37 800 €,
Le 20 octobre 2022, vente du lot n°22 à M. LOCHE et Mme CHABANNES pour un montant de 40 500 €.

M. le Maire : *Alors je crois qu'il ne nous en reste plus beaucoup, inférieur à dix, neuf peut-être. Voilà.*

* * *

2022/01

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON-PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

RAPPORTEUR : Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu le Code général de la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles L332-24 à L332-26,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la Fonction Publique ouverts aux agents contractuels,

Dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) mise en place par la Ville de Coulounieix-Chamiers (délibération en date du 15/12/2021), il est nécessaire de recruter un agent référent du dispositif pour mener à bien ce projet.

Considérant que les tâches à accomplir pour mener à bien ce projet, sous la direction du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), sont :

- accueillir et accompagner les demandeurs d'emploi de longue durée dans la démarche du projet,
- mettre en œuvre le programme d'actions opérationnelles,
- organiser le pilotage et l'animation de l'expérimentation avec les partenaires,
- préparer la candidature à l'habilitation TZCLD.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent au sein du pôle des Solidarités de la commune de Coulounieix-Chamiers relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C), à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée d'un an renouvelable, à temps complet, sous contrat de projet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

Lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévu du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial.

Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** la création à compter du 1^{er} janvier 2023 d'un emploi non permanent de Référent au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, à temps complet pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse.
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

DÉBAT

M. Lucas GUILLEMOT : *Merci M. le Maire. Bonsoir. Cette délibération porte comme son titre l'indique sur le recrutement d'un agent pour le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée qui est mené par le CCAS. C'est un CDD d'un an qui est renouvelable jusqu'à cinq fois donc six ans. C'est donc un contrat de projet puisque cela correspond à un projet que l'on essaie de mettre en place.*

M. le Maire : *Est-ce qu'il y a des questions ? M. BELLOTEAU.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Merci beaucoup. Bonsoir à toutes et à tous. M. le Maire, Le groupe Agissons Ensemble votera pour cette délibération mais comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de la commission municipale que préside M. GUILLEMOT sur l'administration générale où il nous a présenté cette délibération, Le groupe Agissons Ensemble demande s'il est possible de revoir la nature du contrat de travail M. le Maire, et de proposer pour sortir de la précarité le salarié, un CDD de trois ans et non pas un contrat comme vous venez de l'expliquer M. GUILLEMOT d'un an renouvelable au maximum six ans. Votre proposition de contrat d'un an renouvelable maintient malheureusement et vous le savez, le salarié dans une situation de précarité, c'est très regrettable. Avec ce type de contrat et vous le savez également, il n'a pas accès au crédit. Oui pour cette délibération, oui pour le recrutement en plus c'est un très bon agent vous l'avez bien expliqué, il a fait ses preuves au sein du CCAS et du projet Territoire Zéro Chômeur mais nous demandons simplement que cela puisse basculer sur un CDD de trois ans. Merci M. le Maire.*

M. Rodolphe FERRAZZI : *Chers collègues bonsoir. Je me permets de répondre à cette question parce que vous verrez qu'il y a une délibération N°17 qui complète ce problème. Effectivement le contrat de projet dure six ans et l'on peut le fractionner, mais si dans la démarche on arrive à une habilitation courant 2023, le projet évolue et le positionnement de notre chargé de projet va aussi évoluer. Là ce sera le moment de choisir le bon dispositif.*

M. le Maire : *Voilà, notre but avec Territoire Zéro Chômeur c'est justement de sortir les gens de la précarité. Simplement nous avons toujours eu conscience de bien gérer les deniers publics et comme on n'a pas encore la labellisation de Territoire Zéro Chômeur et qu'au bout d'un an on verra si l'on a la labellisation. Si on a la labellisation, on continuera voire plus tard avec le BE on aura un emploi stable mais dans le cadre d'une bonne gestion des deniers publics on fait un an. Si l'on n'a pas la labellisation, un an de plus jusqu'au moment où on l'a. Évidemment si on ne l'a pas, on verra à ce moment-là ce que l'on fait. C'est dans le cadre d'une bonne gestion et dans le cadre de cette bonne gestion je vous signale, mais vous n'étiez pas là M. BELLOTEAU au dernier Conseil communautaire du Grand Périgueux, que nous avons voté au Grand Périgueux une subvention de 30 000 €, c'est-à-dire 10 000 € par an sur trois ans pour avoir une subvention concernant cet emploi. Plus nous avons fait une demande à la Région qui est partie. Alors dans le Contrat de territoire elle n'y était pas mais on a fait une lettre supplémentaire, on ne sait pas pourquoi elle n'y était pas, mais en tout cas pour compléter, la municipalité paierait 20 % de la somme. Alors évidemment, si l'on n'a pas la Région cela fera un peu plus, mais en tout cas on a assuré par contre les 30 000 € au Grand Périgueux et cela a été voté à l'unanimité.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

RAPPORTEUR : Monsieur Lucas GUILLEMOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34,

Vu l'avis du Comité Technique, en date du 18 novembre 2022,

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Collectivité. La création d'emploi répond à un intérêt public et à une meilleure organisation des services.

Par rapport au tableau des effectifs précédent, il convient de noter les modifications suivantes :

Au titre de l'avancement de grade 2022, la création à compter du 15 décembre 2022 de :

- **1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe**, à temps complet, entraînant la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à cette même date.
- **1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe**, à temps complet, entraînant la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à cette même date.
- **2 postes d'adjoint technique principal 2ème classe**, à temps complet, entraînant la suppression de 2 postes d'adjoint technique à cette même date.
- **1 poste d'agent de maîtrise principal**, à temps complet, entraînant la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à cette même date.
- **1 poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe**, à temps complet, entraînant la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à cette même date.

De plus :

Pour la filière administrative :

- Création d'un poste d'attaché principal, à temps complet (catégorie A - changement de filière), à compter du 1er février 2023, entraînant la suppression d'un poste de conseiller principal des APS à cette même date.

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, à temps complet (catégorie C - changement de filière), à compter du 1er février 2023, entraînant la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à cette même date.

Pour la filière technique :

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, suite à un départ en retraite au 01 septembre 2022.

Pour la filière animation :

- Suppression de 2 postes d'adjoint d'animation, à temps complet, suite à une démission au 03 août 2022 et à un changement de filière au 01 mai 2022.

Pour la filière sociale :

- Création d'un poste d'ATSEM principal 2ème classe, à temps complet, pour nomination d'un agent suite à réussite à concours, à compter du 1^{er} février 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Annexe _tableau des effectifs au 13-12-2022

Catégorie	Grade	Effectifs budgétaires autorisés au				Durée du temps de travail	Statut	Postes vacants	
		01/04/22	01/04/22	01/04/22	01/04/22			disponibilité	disponibilité
FILIERE ADMINISTRATIVE									
A	Directeur Général des Services	1	1	1	1	TC	Emploi fonctionnel		
A	Attaché principal	3	2	4	2	TC	Titulaire	1	1
A	Attaché	2	1	2	2	TC	Titulaire		
B	Rédacteur principal 1ère classe	4	4	4	4	TC	Titulaire		
B	Rédacteur principal 2ème classe	1	1	1	1	TC	Titulaire		
B	Rédacteur	2	1	1	0	TC	Titulaire		1
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	8	8	9	7	TC	Titulaire	1	1
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	6	6	7	6	TC	Titulaire	1	
C	Adjoint administratif	8	6	8	7	TC	Titulaire		1
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		35	30	37	30			3	4
FILIERE TECHNIQUE									
A	Ingénieur principal	2	1	2	1	TC	Titulaire		1
B	Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1	TC	Titulaire		
C	Agent de maîtrise principal	10	9	11	9	TC	Titulaire	1	1
C	Agent de maîtrise	11	11	10	9	TC	Titulaire	1	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	13	10	14	9	TC	Titulaire	6	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	14	11	16	11	TC	Titulaire	3	2
C	Adjoint technique	21	18	21	17	TC	Titulaire	2	2
C	Adjoint technique	1	1	1	1	TNC-20H	Titulaire		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		73	62	78	68			12	6
FILIERE ANIMATION									
B	Animateur principal 1ère classe	3	3	3	3	TC	Titulaire		
B	Animateur	2	2	2	2	TC	Titulaire		
C	Adjoint animation principal 1ère classe	0	0	1	0	TC	Titulaire	1	
C	Adjoint animation principal 2ème classe	3	3	3	2	TC	Titulaire		1
C	Adjoint animation principal 2ème classe	3	2	3	2	TNC	Titulaire interco	1	
C	Adjoint d'animation	5	5	4	4	TC	Titulaire		
C	Adjoint d'animation	2	2	2	2	TNC	Titulaire		
C	Adjoint d'animation	1	0	0	0	TC	CDI droit public		
TOTAL FILIERE ANIMATION		19	17	18	16			2	1
FILIERE SOCIALE									
C	ATSEM Principal 2ème classe	0	0	1	1	TNC	Titulaire		
		2	2	2	2	TC	CDI droit public		
		0	0	1	0	TC	Titulaire	1	
TOTAL FILIERE SOCIALE		2	2	4	3			1	0
FILIERE CULTURELLE									
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	1	1	TNC-20H	Titulaire		
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1	1	TC	Titulaire		
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	2	1	2	1	TC	Titulaire		1
C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	1	1	TNC-22H	Titulaire		
TOTAL FILIERE CULTURELLE		5	4	5	4			0	1
FILIERE SPORTIVE									
A	Conseiller principal des APS	1	1	1	1	TC	Titulaire		
B	Educateur des APS principal 1ère classe	1	1	1	1	TC	Titulaire		
C	Opérateur principal des APS	2	2	2	2	TC	Titulaire		
TOTAL FILIERE SPORTIVE		4	4	4	4			0	0
TOTAL GENERAL		138	119	144	114			18	12

DÉBAT

M. Lucas GUILLEMOT : Alors celle-là c'est une mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre. Donc pour vous faire un petit point sur l'état des lieux des agents permanents de la collectivité, sur les mouvements qu'il y a eu, je vais vous épargner la lecture ligne par ligne du tableau. Mais sur les mouvements qu'il y a eu du coup on a six avancements de grade sur l'année qui ont été fléchés dans le cadre des critères qui ont été fixés par les Lignes Directrices de Gestion que l'on a votées en début d'année. On a du coup un à deux postes par grade et cette année on a privilégié les agents de Catégorie C et les Services techniques comme nous nous étions engagés auprès des agents et des organisations syndicales.

Sur les autres mouvements on a :

- sur la filière administrative : deux créations de poste suite à des changements de filière,
- sur la filière technique : une suppression de poste suite à un départ en retraite,
- sur la filière animation : la suppression de deux postes, un suite à démission et l'autre à changement de filière,
- et sur la filière sociale : la création d'un poste d'ATSEM suite à une réussite de concours.

M. le Maire : Des observations sur cette délibération ? M. BELLOTEAU vous avez la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. A l'occasion de la délibération qui vient de nous être présentée qui concerne la thématique des ressources humaines et de l'administration générale, le groupe Agissons Ensemble M. le Maire souhaiterait rétablir quelques vérités quant à la situation en mairie. M. le maire, contrairement à vos propos et à ceux de votre premier Adjoint M. GUILLEMOT, tenus ici même dans ce lieu en Conseil municipal à deux reprises, nous avons la preuve des mensonges et des contre-vérités qui ont été dits. En effet, comme nous vous l'indiquions lors du dernier Conseil municipal, beaucoup de salariés n'avaient pas été encore évalués à l'époque dudit Conseil, je parle concernant l'évaluation de l'entretien annuel d'évaluation qui est comme vous le savez, désormais obligatoire. Vous nous affirmiez M. le Maire, en septembre 2022 que tout rentrerait prochainement dans l'ordre. Il n'en a rien été car mi-octobre, des salariés n'avaient pas encore eu leur entretien d'évaluation. Preuve des mensonges proférés, les organisations syndicales ont publié un tract en date du 10 octobre 2022 à destination des élus et des salariés dénonçant entre autre la situation. Le problème M. le maire, est que ces retards dans les évaluations donc les entretiens annuels, ont eu des conséquences très graves pour certains agents qui se sont vus privés ainsi de leur attribution de CIA pour l'année 2022, ce qui est M. le Maire vous en conviendrez, absolument inadmissible. Cela concerne quatre agents. Vous ne pouvez pas faire payer aux salariés M. le Maire les carences d'organisation de la municipalité. Autre point que nous tenons à souligner, nous dénonçons toujours en septembre (CF le procès verbal du dernier Conseil) un climat social dégradé pour ne pas dire délétère. Quant à vous M. le Maire, vous vous offusquiez de nos remarques, en déclarant que c'est également dans le procès verbal, que je ne devais pas écouter les rumeurs, que vos relations avec les représentants du personnel étaient bonnes, constructives, nourries dans un climat de dialogue et de confiance permanent M. le Maire. Dans un courrier adressé aux salariés, lorsque vous êtes arrivé aux affaires M. le Maire, vous avez écrit qu'avec vous, les agents de la ville de Coulounieix-Chamiers découvrirait les bienfaits d'une véritable démocratie participative active, de la considération et du respect pour tous. Ce sont vos propos. Vous avez décidément l'art de l'esbroufe et de l'enfumage M. le Maire car derrière ces belles paroles, vos belles déclarations, que nous dit la réalité qui est vécue ici par les salariés de Coulounieix-Chamiers ? Je ne vous parle pas de rumeurs M. le Maire mais de faits établis par les organisations syndicales et en particulier les représentants du personnel. Je les cite dans le tract qu'ils ont publié le 10 octobre dernier : « Ici, à la mairie de Coulounieix-Chamiers, peu ou pas de concertation avec les organisations syndicales, pas de dialogue avant les Comités techniques, tout est décidé en amont. Les Comités techniques sont devenus des chambres d'enregistrement où les propositions des représentants du personnel ne sont pas retenues. » Il y a le terme « devenus » M. le Maire, ce qui signifie qu'à priori, avant vous aux affaires, les Comités techniques étaient donc des espaces de dialogue, d'écoute et d'échanges, et que depuis votre arrivée ce n'est plus le cas. Voilà la méthode de travail, voilà la réalité de votre management, de votre fonctionnement. De beaux discours sur le respect, la démocratie sociale mais tout

ceci n'est que du vent M. le Maire, et c'est démontré ici, non pas par nous par pur esprit de polémique mais par les représentants du personnel élus par les salariés. C'est d'autant plus inadmissible que vous nous reprochez d'avoir, alors là cela devient surréaliste M. le Maire, vous nous reprochez à nous membres de l'opposition, élus municipaux, d'avoir des contacts avec les représentants du personnel. Lors du dernier Conseil municipal, vous vous demandiez même en qualité de quoi nous avons des échanges avec les organisations syndicales. C'est une question que vous posiez. La réponse est simple M. le Maire. En qualité d'élus municipaux soucieux des conditions de travail des agents et du climat social en mairie. C'est pourquoi, désormais, nous vous demandons officiellement l'envoi systématique des procès verbaux et je ne parle bien que des procès verbaux des Comités techniques. Comme vous le savez, ce sont des documents dits officiels, officiellement enregistrés auprès de la CADA, ils ont donc un accès libre à la demande des élus. Nous vous invitons M. le Maire à cesser donc les contre-vérités quant à la situation des agents en mairie, et nous vous invitons également très amicalement vous ou vos adjoints à ne pas exercer de quelque manière que se soit la moindre pression sur les représentants du personnel avec qui nous échangeons, car comme vous le savez dans le cas contraire, ces comportements seraient qualifiés d'entrave à la liberté syndicale. Merci.

M. Lucas GUILLEMOT : *Je me permets une réponse M. le Maire. Puisque la mode est à rétablir la vérité, c'est vrai que c'est important il y a des éléments de langage qui disent « devenus » dans le Comité technique puisque jusque-là on monte en épingle un tract, mais c'est un tract dont nous avons discuté à posteriori avec les agents. Les erreurs, enfin les dysfonctionnements qu'il y a pu avoir sur les évaluations étaient liés principalement à des nouveaux outils que l'on a mis en place pour les évaluations. On vous a dit en septembre que tout suivait son cours parce qu'en août on avait écrit aux agents pour leur dire que tout serait fait en octobre. Tout a été fait en octobre, le CIA a été payé en octobre avec en effet un petit peu de retard par rapport à ce qui était prévu mais on l'a annoncé aux agents et on l'a vu avec les organisations syndicales. Ceci étant dit, parce qu'on en a discuté aussi beaucoup avec les organisations syndicales et les représentants du personnel, ils nous ont dit que jusque-là ils faisaient systématiquement un tract à la sortie de chaque Comité technique avec la précédente municipalité. Eux ils nous ont dit que systématiquement cela arrivait. Nous aujourd'hui on a des votes qui sont quasi unanimes sur presque toutes les délibérations des Comités techniques donc en effet on peut mettre les procès-verbaux à votre disposition sans aucun problème. Et là-dessus, on en a longuement discuté avec eux, il n'y a vraiment pas eu de sujet là-dessus. Sur la question du CIA, donc il a été versé en octobre, on l'avait réévalué dans le cadre de la délibération du RIFSEEP que nous avons passé en mars qui nous a permis notamment d'élargir l'indemnisation aux contractuels ce qui nous permet par exemple pour le contrat dont on a parlé précédemment pour Territoire Zéro Chômeur d'avoir une indemnité pour l'agent. Ce qui n'était pas possible précédemment, mais qui nous permet aussi d'utiliser le CIA comme un vrai levier managérial ce qui avait été de la volonté de la municipalité, et ce levier on l'a utilisé pour récompenser notamment par l'utilisation d'un CIA bonus que l'on a appelé, l'engagement particulier des agents. On a eu des retours de certains agents qui se sont sentis humiliés par des interpellations de M. BELLOTEAU sur leur temps personnel qui est venu leur dire le montant des CIA et encore une fois à titre personnel et je pense que c'est le cas des membres du Comité technique, c'est le cas du Maire, on peut défendre n'importe quel montant de CIA sans aucun problème puisque tous sont justifiés et encadrés mais l'instrumentalisation politique de ces CIA pour rabaisser les agents cela ne vous honore pas M. BELLOTEAU. Qu'est ce que je raconte ? Je raconte des retours que l'on a eu. Parce que nous on a des procès-verbaux de Comités techniques... Non on n'a pas pour coutume de citer des noms ici... Mais pas du tout, on a eu des retours d'agents il n'y a pas de problème. Dans la même mesure que l'on a eu des retours d'un représentant du syndicat qui nous a dit avoir été surpris que M. BELLOTEAU fasse parler les organisations syndicales lors d'une commission administration générale et qui dit, je pense d'ailleurs vous avoir appelé, parce qu'il n'était pas satisfait de cela. Donc il n'y a aucune pression qui a été faite, on a eu une discussion parce qu'en effet les représentants du personnel ont tout à fait le droit de parler avec n'importe quel élu, ils le font avec vous et il n'y a aucun malaise avec cela. Simplement, nous on aime avoir une discussion comme on l'a toujours avec les organisations syndicales ouverte et franche et du coup s'il y a des éléments que vous avez et que nous on n'a pas, on estime que ce n'est pas une discussion franche donc ils nous donnent tous les éléments, on en parle ensemble, il n'y a pas de malaise là-dessus si après ils vous*

en parlent. Mais visiblement cela n'a pas été le cas. On a des représentants du personnel qui ont été surpris d'entendre les propos qui ont été rapportés. Voilà pour moi M. le Maire.

M. le Maire : *Moi je vais répondre aussi parce que d'abord M. BELLOTEAU je vous demanderai de modérer votre langage car quand vous nous accusez de mensonges, de contre-vérités, d'esbroufe et d'enfumage... Je comprends parce que vous êtes maître dans cet art-là, en matière de mensonges, d'esbroufe et de contre-vérités et vous nous le remettez à nous en nous disant que c'est nous qui pratiquons ces méthodes. Moi j'ai une méthode c'est la vérité. La vérité je vais vous la dire. Avec les organisations syndicales en Comité technique on a une discussion franche et sérieuse, on discute et en même temps après pratiquement tous les comités syndicaux ont été votés à l'unanimité. Ce qui prouve qu'il y a un dialogue et en dehors des comités syndicaux nous rencontrons les délégués, souvent, où ils nous parlent de leurs problèmes. Par contre moi je vais vous dire qu'à la mairie de Coulounieix-Chamiers, contrairement peut-être à autrefois, il y a un réel bien être, pourquoi ce bien être ? Parce que je vais vous dire que contrairement à des communes ou une commune en particulier une grande tenue par une mairie de gauche à côté de Coulounieix-Chamiers, où les salariés partent sans arrêt, j'ai des coups de téléphone tous les jours pour embaucher des gens de municipalités d'à côté, moi non je respecte les salariés d'ici j'ai entièrement confiance en eux. Alors il y a des salariés, quatre ou cinq avec qui cela ne va pas toujours bien, en particulier un qui avait un contrat avec le Grand Périgueux, que vous aviez signé à l'époque trois ans de mise à disposition. Ce contrat était terminé et il a fait une demande de réintégration au Grand Périgueux que j'ai soutenue auprès de M. AUZOU. M. AUZOU qui n'en voulait pas. Le Grand Périgueux n'en voulait pas parce que le travail n'était pas en satisfaction, il est bien content de travailler à Coulounieix-Chamiers. Un deuxième qui était au service sports, qui a fait une demande de disponibilité d'un an. Il avait trouvé un boulot, qu'est ce qu'il a fait ? Il est revenu à Coulounieix-Chamiers parce qu'à Coulounieix-Chamiers cela ne se passe pas si mal que cela. Par contre il avait la possibilité d'aller travailler ailleurs. Il y a trois postes au sport à Périgueux, s'il s'ennuyait tellement à Coulounieix-Chamiers, il y a des possibilités d'aller ailleurs. Ce qui signifie qu'à Coulounieix-Chamiers personne ne s'en va, tout le monde reste. Alors de temps en temps il y a quelques petits soucis mais cela arrive dans une communauté de 136 personnes, trois ou quatre, mais en tout cas ils reviennent et ils sont très satisfaits de vivre à Coulounieix-Chamiers. Alors quand vous me dites mal être au travail et que sous votre, enfin ce n'était pas vous puisque vous n'étiez que conseiller politique et vous ne gériez pas la ville de Coulounieix-Chamiers. Mais en tout cas on était 60 à 62 % en dessus de la strate au niveau des employés maintenant on est plus qu'à 36 %, 136 employés et normalement une ville d'une même strate c'est 100 donc 36 % en dessus je ne veux pas dire, on fait peut-être des choses en supplément mais en tout cas je pense que le mal être au travail n'est pas dû à un travail extraordinaire mais justement étant donné qu'ils sont 36 % en dessus cela ne se passe pas si mal que cela. Et donc c'est vrai dans des discussions avec les syndicats qui se passent bien, ils nous parlent alors on essaie de répondre ou pas. D'ailleurs la dernière fois on a eu une discussion très constructive sur l'avenir, on a listé des pistes d'amélioration de la situation parce qu'il faut toujours améliorer. Donc avant de parler comme cela et surtout de dire « mensonges, contre-vérités » je me rappelle vous m'avez accusé de « système », modérez votre langage parce que c'est totalement faux, il y a un langage de clarté et non d'opacité, de clarté avec les syndicats, de clarté avec les salariés, qui justement se passe très bien.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Inaudible*

M. le Maire : *Il n'y a pas de problème on a répondu à tout cela et je peux vous dire que les organisations syndicales étaient parfaitement, c'est tout à fait dans le travail des organisations syndicales d'interpeller mais on a répondu et tout se passe bien. Par contre, là où je suis d'accord avec vous c'est vrai pour le CIA et la mise en place on a fait un gros travail de réorganisation avec le GEPEC, cela a pris du temps et on était un petit peu en retard. Par contre maintenant l'organigramme est prêt, la volonté politique est là, tout est prêt pour travailler et tout est organisé pour que cela se passe le mieux possible. Évidemment, il y aura toujours des choses à valoriser mais en tout cas je ne peux pas laisser me faire accuser de « mensonges, contre-vérités et d'opacité » alors que l'on a un dialogue serein, calme et constructif avec les organisations*

syndicales et je le rappelle tous les salariés de Coulounieix-Chamiers à priori ne demandent pas à muter dans d'autres villes ailleurs à côté.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/03

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DE SERVICE RELATIVE A LA GESTION DU MOBILIER URBAIN – SIGNATURE DE LA CONVENTION

RAPPORTEUR : M. Lucas GUILLEMOT

Vu l'article L1410-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L1121-1, L1121-4 et R3126-1 et suivants du Code de la commande publique,

Par délibération en date du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a autorisé le lancement de la procédure visant à attribuer par convention de concession de service la gestion et l'exploitation du mobilier urbain sur le territoire de la commune, pour une durée de neuf années.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 octobre 2022 sur les supports suivants : Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE).

A l'issue de la période de consultation fixée au 23 novembre 2022 à 12h00, seule la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE, titulaire sortant, a déposé une candidature. Celle-ci ayant été déclarée recevable par la Commission, l'offre de ce candidat a été examinée.

La Commission de délégation de service public dûment convoquée le 2 décembre 2022 a analysé l'offre du candidat et au terme du rapport d'analyse joint à la présente délibération, la commission propose que l'offre de la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE soit acceptée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer à la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITE la concession de service pour la gestion du mobilier urbain, pour une durée de neuf années,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, jointe à la présente délibération.

DÉBAT

M. Lucas GUILLEMOT : *C'est un renouvellement de contrat de concession de service public avec l'entreprise VEDIAUD qui s'occupe du mobilier urbain sur la commune, qui est rémunérée grâce notamment à la publicité qui est faite sur les panneaux du mobilier urbain, et la contrepartie c'est que pour la municipalité ils proposent des services qui ont été augmentés par rapport au précédent contrat. On a notamment donc évidemment fourniture, pose et maintenance des mobiliers mais en plus on a des nouveaux panneaux lumineux, des écrans à vocation d'agenda culturel et des bornes interactives pour la mairie. C'est un contrat qui est pour une durée de neuf ans.*

M. le Maire : Des questions ? M. GORY vous avez la parole.

M. Philippe GORY : Bonjour à tous. Je me pose des questions par rapport à ce contenu électrique, de ces dispositions de panneaux puisque l'on va avoir un panneau d'affichage lumineux pouvant passer des vidéos si j'ai bien compris, et donc je crois savoir que dans le cadre de la sobriété énergétique c'est le genre de chose qui consomme énormément donc si on avait pu travailler cela de façon transversale dans le cadre des commissions, je pense que l'on aurait pu arriver à autre chose que ce qui nous est proposé aujourd'hui. Je pense que les sucettes se suffisent à elles-mêmes, les panneaux électriques déjà mis en place pour avoir circulé sur la commune à 23h30 à voir les panneaux lumineux illuminés le 2 décembre, comme cela vous pourrez vérifier si c'était bien illuminé alors qu'il y a bien un moyen de les éteindre, je pense que l'on est très loin du plan de sobriété énergétique tel que vous le revendiquez de nombreuses fois. Je pense qu'il y a aussi une aberration par rapport à ce panneau lumineux « vidéo » et que beaucoup de communes reviennent en arrière sur cela et je pense qu'il pourrait quasiment tomber sur le coup de la loi qui au 1er juin l'année prochaine interdit tous ces dispositifs-là. Je pense que là, prendre une convention, en plus dans le document que vous nous envoyez il n'y a aucun coût de rétractation, je pense qu'il y a une erreur de l'avoir signée sous ce mode-là. Dans la négociation je pense que l'on va jamais l'allumer si on respecte ce que vous avez dit dans votre édito du journal d'aujourd'hui.

M. le Maire : Alors M. GORY il y a eu deux commissions où je crois que vous étiez invité, M. BELLOTEAU vous n'étiez pas là. Donc vous auriez eu tout le loisir... J'ai « absent M. BELLOTEAU ».

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Attendez ce n'est pas de ma faute moi.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Il y a eu deux commissions...

M. Philippe GORY : Ce n'est pas M. BELLOTEAU qui pose la question c'est M. GORY, j'aimerais que cela soit rectifié.

M. le Maire : Pardon ?

M. Philippe GORY : C'est M. GORY qui pose la question ce n'est pas M. BELLOTEAU, merci.

M. le Maire : Oui oui enfin moi je réponds, vous me dites qu'il n'y a pas eu de commission... Attendez je vous réponds et puis attendez je vous demanderai de me parler autrement parce que je vous réponds...

Inaudible

M. le Maire : C'est bon, attendez il y a quand même un minimum de respect moi je ne vous insulte pas. D'abord premièrement vous m'avez insulté avec mensonges et contre-vérités, maintenant je réponds. Moi j'y étais à cette commission, la commission M. BELLOTEAU n'y était pas on aurait pu discuter. Bon là je réponds maintenant sur le fond. Sur le fond, les panneaux il y avait tout une convention. Cette convention-là pour zéro franc, zéro centime, nous accorde des conditions meilleures avec des bornes interactives. Vous savez que maintenant légalement il faut mettre certaines dispositions sur les bornes... Attendez, stop. Sur les bornes il faut mettre les choses qui sont à publier donc on les a prises c'est gratuit. S'il y a eu des panneaux lumineux ouverts la nuit, on les éteindra parce que vous savez que dans le cadre de la sobriété énergétique il est prévu que pour les ampoules en LED on baisse l'intensité la nuit puisque je vous le rappelle on a un plan de 100 000€ par an sur dix ans soit 1 000 000€ vous le savez, donc la nuit on baisse l'intensité donc on économise encore de l'argent. Deuxièmement, pour les éclairages classiques, on éteint de 22h à 6h du

matin. Alors on n'est pas les seuls, j'ai fait la communication pour le Grand Périgueux c'est pareil, au Département aussi donc on n'a pas inventé la poudre, simplement dans le cadre des sobriétés énergétiques que ce soit au niveau des lumières, au niveau de la consommation d'eau chaude, au niveau des véhicules. Et là quand même je voudrais rappeler quelque chose parce que moi je lis le journal, alors M. BELLOTEAU je vous demanderai de bien lire le journal parce que moi j'ai présenté le plan de sobriété énergétique et vous avez écrit sur la Dordogne Libre que « M. le Maire a une mémoire défaillante, il a oublié de rappeler qu'avant lui beaucoup d'actions en faveur de la transition écologique avaient été mises en place par l'ancienne équipe municipale. » Donc j'avais écrit alors soit vous lisez et vous avez une lecture sélective : « Thierry CIPIERRE a également évoqué les circuits courts, le bio, les pistes cyclables. Il a aussi insisté sur les réseaux de chaleur bois, décidés et mis en place par l'ancienne municipalité. » Ce qui veut dire que dans le cadre de l'ANRU, parce qu'aussi on me l'a reproché, quand les choses ont été bien avant je le dis enfin ce n'est pas vous c'est surtout Mme BORDES qui est Conseillère puisqu'elle était à l'époque, dirigeante de Coulounieix-Chamiers. Et dans le cadre du réseau bois chaleur, vous avez fait des choses qui nous permettent à l'heure actuelle d'avoir par exemple dans le bas Chamiers une consommation de 80 % en bois chaleur et 20 % en gaz et un peu d'électricité, ce qui nous permet d'avoir une incidence sur la facture énergétique moindre. Donc je l'avais bien dit et la presse l'avait mis sur le papier. Alors quand je vois après en interview que « M. CIPIERRE n'a pas dit », c'est encore du mensonge caractérisé. Donc M. BELLOTEAU avant de parler, réfléchissez deux fois et de ne pas dire de contre-vérités parce que moi j'ai la décence, la clarté et la positivité de dire que quand les choses ont été bien faites avant je le reconnais.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Répondre sur quoi ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Il n'y a pas à répondre !

M. Vincent BELLOTEAU : Je n'ai pas besoin de votre avis pour répondre. Inaudible

M. le Maire : Je vous laisse la parole trois minutes.

M. Vincent BELLOTEAU : Non mais sincèrement M. le Maire, au Conseil départemental vous prenez la parole quand vous voulez, vous êtes d'accord ?

M. Vincent BELLOTEAU : Il y a un ping-pong.

M. le Maire : Je prends la parole... Attendez Monsieur vous m'avez dit un jour qu'il ne fallait pas que je me compare au Conseil départemental. Je vous rappelle que quand j'ai pris la parole au Conseil départemental une ou deux fois, j'ai été empêché de parler. Alors c'est vrai que cela s'est bien amélioré depuis, donc je suis pour la démocratie c'est pour cela que je vais vous laisser la parole.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Juste pour vous dire : lorsque vous avez rappelé le réseau de chaleur fait par l'équipe précédente ce que vous oubliez de dire dans votre plan de sobriété énergétique là vous parlez éclairage public : c'était fait avant vous. Achat de véhicules électriques c'était fait avant vous

M. le Maire : C'est vrai.

M. Vincent BELLOTEAU : Tout cela c'était fait avant vous. Avant vous il y avait un Agenda 21 qui avait reçu un ruban vert par le Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine. Prix qui avait été décerné à Francis CORTEZ et à l'action de la municipalité à Pessac. Cela concernait un Agenda 21 avec 101 actions. Donc je ne vais pas vous faire le procès de ne pas citer dans le journal les 101 actions qui avaient été mises en place, c'était juste

pour vous dire que vous avez raison vous avez parlé du réseau de chaleur, il manque donc 100 autres actions qui avaient déjà été initiées. C'était juste cela que je faisais remarquer et je ne pense pas que ce soit une volonté de votre part, j'espère, pas sciemment, d'omettre à chaque fois les actions précédentes. C'était juste pour vous dire que lorsque vous parlez de la transition écologique il y avait un travail sur une dizaine d'années qui avait été déjà initié à la fois par les salariés avec des référents par service et par tout le travail de Francis CORTEZ. C'était simplement cela M. le Maire.

M. le Maire : *Je vous remercie. Donc on est parfaitement d'accord, j'ai reconnu l'action qui avait été faite avant et qui nous permet... Alors ne dites pas après... Donc l'affaire est... Non non là c'est bon, M. BELLOTEAU a répondu, on passe au vote maintenant.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

M. Philippe GORY : *On s'abstient puisqu'on n'a pas eu les réponses aux données techniques que l'on demandait. Avant qu'il y ait polémique nous avons demandé des réponses techniques par rapport au plan de sobriété.*

M. le Maire : *Elles n'y sont pas ?*

M. Philippe GORY : *Non elles n'y sont pas, je vous demandais la consommation de ce truc vidéo.*

M. le Maire : *Bon et bien c'est pour cela que je vous ai répondu qu'il fallait venir à la commission.*

M. Philippe GORY : *Je suis M. GORY et je me rappelle très bien de ne jamais avoir reçu de convocation. Par contre, on a une commission qui est présidée par Mme VACHER.*

M. le Maire : *Non mais c'est bon on ne va pas y passer le réveillon !*

M. Philippe GORY : *Qui aurait pu débattre aussi de ce sujet-là et qui n'a jamais été convoqué sur ce point-là ? Merci.*

Vote au scrutin public :

22 VOIX POUR : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, M. Patrick BOISSEL, Mme Mireille BORDES, M. David BERNARD.

3 ABSTENTIONS : MM. Vincent BELLOTEAU, Patrick CAPOT, Philippe GORY.

2022/04

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CONCERNANT LA RESTAURATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE GRAND PÉRIGUEUX ET LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE 3 ANS A 14 ANS

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LOZAC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-4-1 relatif aux transferts de compétences en matière de coopération intercommunale,

Considérant que par délibération du 7 février 2017, le Conseil municipal a accepté le transfert au Grand Périgueux de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 6 septembre 2017,

Considérant que la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux a sollicité la Commune pour fournir des prestations de service concernant la restauration,

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de convention en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition de convention en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Stéphane LOZAC'H : Madame, Monsieur bonsoir. La convention précédente datant de 2020 nous soumettant une nouvelle proposition de convention avec des modifications tarifaires réévaluées en lien avec les augmentations du coût de la vie, proposition que vous avez eue en pièce-jointe.

M. le Maire : Des questions sur cette délibération ? M. GORY.

M. Philippe GORY : Alors contrairement à ce que je viens de dire, je tiens à féliciter cette commission qui siège régulièrement dont les procès verbaux sont d'une excellente qualité même en notre absence. Quand les absences sont excusées, il y a des moyens techniques qui sont donnés pour faire des visios quand il y a besoin. Donc c'est une excellente commission qui travaille très bien, et je félicite le rapporteur M. LOZAC'H pour ce qu'il fait ainsi que tous les membres de cette commission présents puisque là aussi il y a un fort taux d'abstention de certaines personnes.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/05

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CONCERNANT LE TRANSPORT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE GRAND PÉRIGUEUX ET LA COMMUNE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE 3 ANS A 14 ANS

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane LOZAC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L5211-4-1 relatif aux transferts de compétences en matière de coopération intercommunale,

Considérant que par délibération du 7 février 2017, le Conseil municipal a accepté le transfert au Grand Périgueux de la compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement à compter du 6 septembre 2017,

Considérant que la Communauté d'agglomération le Grand Périgueux a sollicité la commune pour fournir des prestations de service concernant le transport de la même manière que la délibération précédente, nous renouvelons cette convention avec les modifications que vous avez pu voir en pièce jointe

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de convention en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition de convention en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. le Maire : Des questions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/06

SUBVENTION A L'ASSOCIATION «AFM TELETHON»

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry CIPIERRE

Vu la demande de subvention formulée par l'Association «AFM TELETHON»,

Vu la délibération en date du 12 avril 2022 fixant le montant total des subventions versées au titre de l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil municipal de donner une suite favorable à la demande de l'Association «AFM TELETHON» en lui attribuant une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 500 € pour l'Association «AFM TELETHON»,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

M. le Maire : Il vous est demandé de voter une demande de subvention formulée par l'Association « AFM Téléthon » d'un montant de 500€. Des questions ? M. GORY.

M. Philippe GORY : Je tiens à féliciter la commune pour cette excellente opération au cours des treize jours solidaires qui ont permis de développer le côté citoyen des enfants au profit des Restos du Cœur et du Téléthon. Donc ces 500 € sont très bienvenus. Je regrette juste qu'aujourd'hui les associations soient mises dans la difficulté du coût de l'énergie et que beaucoup de subventions vont devoir être dédiées dans ce

budget de fonctionnement mais aussi dû au coût, pour les Restos du Cœur du moins des poubelles du SMD3 qui n'est toujours pas résolu mais j'y reviendrai plus tard en questions diverses.

M. le Maire : Je vous remercie M. GORY. C'est vrai que je vous ai rencontré hier soir à cette très belle cérémonie de remise des 500 € de la mairie au Téléthon plus l'opération soupe 200 €, plus l'opération commerçants 280 € à peu près. Donc c'est vrai que c'était une très belle opération, treize jours de solidarité puisque c'était un engagement avec les enfants pour justement leur faire voir ce que pouvait être l'engagement solidaire. En outre, on a reçu plein de dons pour les Restos du Cœur qu'on a remis aussi hier soir à cette association puisqu'on en a quand même beaucoup besoin.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/07

APUREMENT DU COMPTE 1069

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République,

Afin d'améliorer la qualité des comptes locaux et de moderniser comptablement le secteur public local, les collectivités territoriales devront au plus tard le 1^{er} janvier 2024 mettre en place l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M 57.

L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise par la multiplicité des instructions budgétaires et comptables applicables selon les catégories de collectivités locales (M14, M52, M61, M71 et M832).

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente mise à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction Générale des Finances Publiques.

Sur le plan comptable, il constitue le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable.

La collectivité envisage le passage au référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024 (échéance obligatoire). Ce changement de référentiel budgétaire et comptable sera acté par une délibération prise courant de l'exercice 2023 accompagné de l'avis du comptable public. Cependant, cette transition nécessite des prérequis dont l'apurement obligatoire du compte 1069 qui n'existe pas dans ce nouveau référentiel et ne peut donc être transposé.

Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a été exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et produits à l'exercice. Ce dispositif avait été également proposé en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre de la simplification du rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) à l'exercice.

Pour le budget général de la Commune de Coulounieix-Chamiers, le compte 1069 a été abondé à hauteur de 166 946,27 €.

Afin d'apurer le compte 1069, il est proposé de procéder sur les exercices 2022, à une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte de 166 946,27 € au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069. Cette écriture comptable est la méthode préférentielle validée par la Direction des Finances Publiques.

Les crédits afférents à cet apurement sont prévus dans le cadre de la Décision Modificative n°2 prise à l'issue de la présente délibération.

Au vu des éléments ci-dessus présentés, il vous est demandé de bien vouloir autoriser l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2022 par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068, par le crédit du compte 1069 pour un montant de 166 946,27 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision indiquée ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : Cette délibération, je vais essayer de ne pas être trop technique. L'objectif est d'harmoniser le cadre réglementaire actuel qui se caractérise ici par une multiplicité d'instruction budgétaire, et donc on va être amené à partir du 1^{er} janvier 2024 ce sera obligatoire, de mettre en place l'instruction budgétaire et comptable du référentiel M57. C'est un référentiel d'instruction budgétaire comptable qui est le plus récent. La collectivité le passera au moment de l'obligation c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2024 puisque c'est là l'échéance obligatoire. En prévision de cette échéance, il faut techniquement, nous avons le compte 1069 qui est un compte non budgétaire qui a été mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et produits de l'exercice. Donc ce compte 169, afin de l'épurer, il est proposé de procéder à des opérations semi-budgétaires avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte puisque sur ce compte il y a 166 946,27 € et donc par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte ces 166 000 € de les passer au débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par le crédit du compte 1069. Bon là c'est un peu technique mais c'est une obligation dans la préparation de la M57.

M. le Maire : Des questions ?

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/08

DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2022/13 du 12 avril 2022 portant adoption du Budget Général de la Collectivité,

Vu l'exécution budgétaire qui fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder à l'inscription des crédits suivants :

Fonctionnement

Diminution/augmentation de crédits			Diminution/Augmentation de recettes		
Objet	Chap/ Art/Ana	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Charges financières	66/66111	- 5 500,00 €			
Charges de personnel	012/6413 1	5 000,00 €			
Autres charges de gestion/subventions	65/6574	500,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Investissement

Diminution/augmentation de crédits			Diminution/Augmentation de recettes		
Objet	Chap/ Art/Ana	Somme	Objet	Chap/Art	Somme
Matériel de transport	107/2182	- 17 500,00 €			
Subventions équipement versées	208/2041 512	17 500,00 €			
Reprise sur excédents capitalisés	1068	166 946,27 €	Excédents capitalisés	1069	166 946,27 €
TOTAL		166 946,27 €	TOTAL		166 946,27 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les virements de crédit indiqués ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : En matière de fonctionnement les charges de personnel ont fortement augmenté cet été donc nous avons besoin d'y rajouter 5 000 €. Nous irons chercher cette charge financière sur le chapitre 66 sur les charges financières plus exactement. On prendra 5 500 € sur les charges financières, de façon positive elles seront attribuées aux charges de personnel au 012, 5 000 € et aux autres charges de subvention de 500 € puisque la délibération qui est passée précédemment nécessite d'augmenter ce budget de 500 €. Pour le Téléthon il y a 500 € qui y sont attribués. Voilà pour le fonctionnement. En investissement, sur le matériel de transport il n'a pas été réalisé à la demande des services techniques qui n'en ont pas besoin, l'achat du camion qui faisait de mémoire 45 000 €. Donc nous irons chercher 17 500 € sur ce

chapitre 107 du matériel de transport pour l'attribuer aux subventions d'équipement versées en 208, 17 500 € et en reprise d'excédent et ensuite on reprend la délibération de tout à l'heure et les reprises d'excédent sont aussi sur cette décision modificative au 168 on mettra 166 946,27 € et au 169, 166 946,27 €.

M. le Maire : Des questions ? Oui M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. En préambule sachez que Le groupe Agissons Ensemble votera pour la décision modificative présentée à l'instant par M. MATHIAS dont je salue tout comme l'a fait tout à l'heure mon collègue Philippe GORY, la qualité de sa commission, sa transparence et l'envoi des documents en temps et en heure. Il est très disponible et c'est très appréciable. M. le Maire, à l'occasion de la commission municipale finances, M. MATHIAS, en toute transparence nous a présenté un état de la consommation du budget voté en 2022. Une fois encore M. le Maire, que constatons nous ? Nous ne sommes qu'en décembre, il reste encore des crédits qui sont engagés, mais il apparaît un écart colossal entre les paroles, la déclaration et la réalité. Le Conseil municipal donc en avril dernier, vote plus de 4 millions d'investissement. Vous vous targuez dans votre édito du bulletin municipal de faire, je vous cite M. le Maire, j'ai une lecture très attentive de vos propos, je suis un lecteur féru. Vous expliquez « cela n'a jamais été fait » vous avez le sens des formules, « un tel niveau d'investissement n'a jamais été fait sur la commune » vous avez le sens de la mesure et de la modestie qui vous caractérise, mais dans les faits M. le Maire, ceci n'est, excusez moi ne le prenez pas comme une insulte, mais du pipeau M. le Maire, de la poudre aux yeux. La réalité de l'exécution budgétaire est toute autre. Je cite à chaque fois M. le Maire les chiffres de M. MATHIAS donc ne venez pas me dire que j'invente, que j'extrapole ou que je suis dans la polémique, ce sont les chiffres officiels que vous présentez en Commission finances. Vous réalisez M. le Maire en réalité 1,7 millions d'investissement réel, le terme investissement réel c'est le terme utilisé par M. MATHIAS, M. le Maire. C'est juste pour vous dire mais peut être que vous avez à travailler quelques notions budgétaires, parce que lorsque vous parlez d'un vote de 4 millions d'investissement M. le Maire, vous y comptez et vous faites croire aux Colomniérois que ce sont 4 millions de travaux. Effectivement ils se disent que c'est fantastique, 4 millions de travaux réalisés sur la commune en une année budgétaire. En fait M. le Maire retenez bien ce chiffre : 1,7 millions d'investissement concernant ce que l'on appelle des investissements réels, c'est à dire M. le Maire exactement à l'euro près comme les équipes municipales précédentes M. le Maire, à l'euro près vous pouvez vérifier les comptes administratifs. Mieux encore. Concernant les crédits alloués aux travaux de voirie M. le Maire. Cela vous tenait tant à cœur compte tenu de l'état du délabrement de la voirie à Coulounieix-Chamiers vous avez inscrit au budget 2022. Mais cela est vrai depuis trois années M. le Maire vous nous faites la même stratégie trois ans de suite, vous inscrivez au vote du budget 1 383 915 €, et en cours d'année M. le Maire sans que cela soit décidé collégialement, on m'informe à la dernière Commission que vous avez annulé les 450 000 € de travaux dédiés à la rue des Frères Marty.

M. le Maire : C'est reporté.

M. Vincent BELLOTEAU : Reste à réaliser donc ce n'est pas réalisé en 2022 on est bien d'accord ?

M. Jean Marc MATHIAS : Non c'est reporté.

M. Vincent BELLOTEAU : Reporté, voilà c'est comme les délestages. Il n'y a pas de coupure ce sont des délestages, il n'y a pas d'annulation ce sont des reports. Pas de souci ce sera réalisé en 2023 donc. Conclusion M. le Maire, dans la réalité de l'exécution du budget 2022, si je fais 1 383 915 – 450 000, combien vous avez dépensé pour la voirie sur Coulounieix-Chamiers ? 900 000 € M. le Maire. Ce qui est moins que les équipes précédentes. Comme nous le dénonçons à chaque fois M. le Maire et je suis désolé de vous contrarier, il y a un écart entre l'affichage budgétaire. Vous pouvez nommer cela comme vous le voulez mais j'appelle cela une tromperie, et mieux car vous êtes malin M. le Maire, vous réalisez par contre 100 % de vos recettes d'investissement, mais vous avez bien raison, vous allez chercher toutes les recettes inscrites au budget et en parallèle vous ne consommez que 70 % des crédits ! Effectivement c'est une bonne gestion du budget municipal M. le Maire mais vous vous gardez bien de le présenter ainsi aux Colomniérois.

Pardonnez-nous mais, nous en qualité d'opposants, il est important qu'ils sachent la vérité. Non M. le Maire, vous n'investissez pas plus que les équipes précédentes, c'est faux. Non vous ne multipliez pas par 3, c'était votre chiffre, vous avez dit « sous mon mandat cette année nous avons multiplié par 3 le montant des investissements » ce qui est faux. En revanche M. le Maire, vous réactivez la dette car vous avez emprunté 1,3 millions d'euros pour un capital de 840 000 €. Merci.

M. Jean Marc MATHIAS : *Alors je vais essayer de répondre. Bien que ce ne soit pas le sujet, ce que nous avons fait dans cette commission parce qu'il faut bien le préciser, c'est un point d'étape, tout n'est pas terminé, c'est un point d'étape, je ne vais pas rentrer dans les détails puisque je ne pense pas que cela soit le sujet aujourd'hui, mais on pourra effectivement rentrer dans le détail des réalisations quand le moment sera venu en début d'année prochaine. Donc il y a encore des travaux qui se font. Si nous prenons l'exemple que vous avez pris sur la voirie, bien entendu j'ai dit très clairement que les Frères Marty étaient reportés et qu'on le retrouvera sûrement, encore faut il le voter en 2023. Ceci étant, si on l'avait regardé, ce n'était pas non plus l'objet de ce jour-là, je vous ai donné les documents et vous pouvez les relire d'ailleurs, vous verrez qu'un certain nombre de travaux de voirie ont « remplacé » ces travaux des Frères Marty. Donc on arrive dorés et déjà entre ce qui est engagé et payé au point où on en était, à plus du million, on est à 1 050 000 € donc on est déjà très proches des 1 100 000 € donc il manque 100 000 € mais l'année n'est pas finie. Je ne rentre pas dans les autres détails, il ne faut pas non plus oublier dans les investissements, les investissements de l'ANRU. Donc il fallait absolument les rajouter également, on est quand même sur cette année un des plus gros investissements de l'ANRU donc nous avons 1 300 000, j'arrondis parce qu'il y aurait un petit moins mais on est à 1 300 000 € grosso-modo. Ce qui fait qu'aujourd'hui dans ce qui est payé, considérant donc tous les travaux y compris l'ANRU, nous étions au mois de novembre à 3 855 000 € avec en engagé 360 000 €. Donc c'est quand même des investissements qui sont considérables et bien supérieurs à ce que vous avez pu exprimer.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Inaudible*

M. le Maire : *Donc l'investissement il vous a répondu.*

M. Jean Marc MATHIAS : *Je vous ai répondu sur l'investissement après on pourra regarder, on regardera évidemment de plus près.*

M. le Maire : *Ce n'est pas les mêmes chiffres quand même.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Si si.*

M. Jean Marc MATHIAS : *Si nous avons les mêmes chiffres mais nous n'avons pas eu la même lecture. Oui l'emprunt va avec l'ANRU bien entendu.*

M. le Maire : *Après ces explications techniques de M. MATHIAS, nous allons procéder au vote.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/09

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A RÉALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V) encadrant la disposition suivante :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Considérant que les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2022 c'est à dire non seulement les dépenses inscrites au budget primitif mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT à hauteur des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous.

Lignes budgétaires	BP et DM 2022	Autorisation 25 % 2023
Chap 104 ligne 21	155 869,08 €	38 967,27 €
Chap 107 ligne 21	65 900,00 €	16 475,00 €
Chap 108 ligne 21	582 605,66 €	145 651,46 €
Chap 109 ligne 20	84 208,75 €	21 052,19 €
Ligne 21	90 107,72 €	22 526,93 €
Chap 201 ligne 21	127 422,47 €	31 855,62 €
Ligne 23	1 416 703,94 €	354 175,98 €
Chap 208 ligne 20	287 747,92 €	71 936,98 €
Chap 210 ligne 20	1 322 865,68 €	330 716,42 €
Chap 040 ligne 23	70 000,00 €	17 500,00 €
Chap 041 ligne 23	15 157,51 €	3 789,38 €
TOTAL	4 218 588,93 €	1 054 647,23 €
Soit une ouverture de crédit par article		
20 – Immobilisations incorporelles	1 694 822,35 €	423 705,59 €
21- Immobilisations corporelles	1 021 905,13 €	255 476,28 €
23 – immobilisations en cours	1 501 861,45 €	375 465,36 €
TOTAUX	4 218 588,93 €	1 054 647,23 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus, avant l'adoption du budget.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : Alors c'est un grand classique comme le dit M. le Maire. Donc c'est habituel puisque dans le cadre d'un budget d'une collectivité quand cela n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, bien sûr on peut recouvrer toutes les recettes, on peut aussi mandater les dépenses de section de fonctionnement et par contre en outre jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Puisque cela on peut le faire. Vous avez un tableau dans lequel on retrouve le budget primitif et la décision modificative 2022 puisqu'il y a eu une petite modification 2022 avec les 25 % qui seront autorisés sur 2023. Si je prends l'exemple du chapitre 201 qui est la voirie, on peut engager des travaux jusqu'à un montant de 86 000 € dorénavant et déjà dès le début de l'année 2023 quand on aura bien sûr voté cette délibération.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/10

**MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : PASSAGE AU LED -
DEMANDE DE SUBVENTION DETR TRANCHE 2023**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

La commune de Coulounieix Chamiers, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24), a transféré sa compétence éclairage public et a mis à disposition du syndicat ses équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour marquer sa volonté de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique, la commune a souhaité s'inscrire à l'opération modernisation de l'éclairage public - passage au LED au programme départemental porté par le SDE 24.

Le programme de remplacement de l'éclairage public par des éclairages LED s'échelonne sur 10 ans et le coût total est estimé à 1 million d'euros.

Pour 2023, le SDE de la Dordogne a informé la commune que le coût du programme s'élèverait à 161 280 € HT.

Le SDE contribue financièrement à hauteur de 35 % de la dépense et une aide de 30 % est sollicitée auprès de l'État au titre de la DETR.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Montant total des travaux HT	161 280 €	
Montant des travaux HT sans aléa	153 600 €	
Participation SDE 24 (sur montant total HT)	56 448 €	35 %
Montant DETR sollicité	48 384 €	30 %
Reste à charge de la commune	56 448 €	35 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : Nous allons avoir une série de demandes de subventions sur l'année 2023 qui ont été préparées dans ces circonstances. Alors pour marquer la volonté de s'engager dans une démarche de sobriété énergétique, la commune a souhaité s'inscrire à l'opération modernisation de l'éclairage public - passage au LED au programme départemental porté par le SDE 24. C'est sur dix ans et c'est un montant d'1 million d'euros, donc cela fait 100 000 € par an. Nous avons eu des communications avec le SDE 24 qui a informé la commune que le coût du programme pour 2023 s'élèverait à 161 280 € hors taxes. Et donc nous avons demandé un certain nombre de demandes de subventions, en particulier DETR puisque le Syndicat Départemental bien qu'il soit maître d'ouvrage, ce n'est pas lui qui va chercher la DETR mais c'est la commune qui va la chercher. Pour ce montant hors taxes de 153 600 €, vous avez les participations du SDE 24, le montant DETR sollicité et les restes à charge de la mairie. En précision, les montants qui sont en euro sont des montants maximum ainsi que les pourcentages de l'autre côté qui sont aussi des montants maximum. Je dis cela pour ceux qui ne connaissent pas trop la manière dont cela est fait. Les maximum que nous irons chercher pour le montant DETR si c'est en euro ce sera 48 384 €, mais il y a un autre maximum ce sont les 30 % de l'autre côté.

M. le Maire : Des précisions ? Oui M. GORY.

M. Philippe GORY : M. le Maire. Moi aussi je lis beaucoup vos interventions, je les suis, un des rares puisqu'on n'était que douze au dernier Facebook live que vous avez... En direct je parle. C'est vrai que je suis très étonné toujours par cette façon de dire qu'avant vous il n'y avait rien et qu'après vous il y a des choses. Je vous reconnais votre travail, mais sur les LED je me suis interrogé parce que dans ma rue on a changé les LED avant le changement de municipalité donc je me suis dit qu'il y a bien eu des travaux de faits. Je me suis un peu penché sur ce système là et donc les LED vous n'avez pas découvert cela en arrivant aux affaires, le SDE le faisait déjà. Alors évidemment cela s'appelait l'éradication des luminaires boules, et je vous donne un exemple, le 26 novembre 2019, donc ancienne municipalité dont je ne faisais pas partie, il y avait un budget comme ici de 139 247 € dont 63 821 € pour la commune. Donc cela existait déjà et cela concernait ma rue. Je tiens à remercier la commune de m'avoir permis, complété cette année par la rue Chopin, d'avoir un éclairage permanent dans mon jardin. Du matin jusqu'au soir je suis illuminé pire que Versailles. C'est une boutade, c'est du mauvais esprit puisque vous savez que toutes mes boutades sont du mauvais esprit. Néanmoins, sur le fond, en reprenant la fiche du SDE que j'ai ici, on s'aperçoit qu'il n'existe pas que la réduction de puissance comme actuellement, avec des potentiomètres, il y a la possibilité d'extinction nocturne et cela pour permettre de limiter les nuisances lumineuses pour la biodiversité. Comment cela se fait qu'avant 2020, puisque la commune éteignait déjà les luminaires de 22h30 ou 23h30 l'été jusqu'à 6h du matin, mes rues étaient éteintes et que maintenant elles sont allumées ? C'est quand même une aberration économique au jour où on commence à essayer de grappiller quelques sous, de continuer à illuminer quelque chose qui était éteint avant, cela me pose problème en tant que citoyen. Inversement, vous aviez vous même lors de mon interpellation au précédent Conseil municipal, parlé de trame noire. Hors les LED ne correspondent pas à la trame noire. Donc si on doit travailler un jour, si la commission se réunit sur la trame noire, ce ne sont pas ces LED là qu'il faut, ce sont les LED ambrées et non pas des LED blanches. Et là je vous informe qu'il y a un document de 110 pages qui est édité par l'Office français de la biodiversité, organisme public qui s'y connaît bien. Il y a des distances, il y a des hauteurs, et celles que l'on a dans nos rues actuellement qui sont mises en place, je parle pour la rue Chopin, ne correspondent hélas pas au combat contre les nuisances de la trame noire. Tout à l'heure le parallèle que je vous faisais avec la vidéo qui est censée être supprimée partout parce qu'elle est consommatrice d'énergie plus que beaucoup de choses, et là la mise en place de LED c'est une très bonne chose puisqu'on va voter pour, et la réalité de votre discours, il y a une vraie différence. Donc je pense qu'à un moment donné il faudrait sérieusement travailler les dossiers. Je crois qu'au niveau du Grand Périgueux vous avez présenté la création d'un poste dédié à justement la gestion des fluides. Je crois par contre qu'ici dans l'organigramme, pour se venter M. GUILLEMOT, il n'y a personne dédié à tout ce qui est économie et je pense que c'est pour cela que Mme VACHER a du mal à réunir son comité et à faire des comptes-rendus d'un niveau acceptable car je pense

qu'avoir presque huit mois, du moins six mois pour avoir un compte-rendu qui tient même pas sur une demie page, j'ai honte de ce qu'il s'est produit.

M. Jean Marc MATHIAS : *Alors il y a beaucoup de choses à répondre, je vais au moins répondre sur deux points, peut être qu'après M. MOREAU répondra sur un autre point. La première chose effectivement, l'éradication des boules ce n'est pas nouveau, d'autant plus qu'il y avait une obligation. Par contre ce qui est nouveau, ce qui a été fait sous notre gouvernance-mandature, c'est la convention de l'éradication du reste, c'est-à-dire de tout le reste et sur un engagement sur dix ans d'1 million d'euros, cela c'est un fait nouveau. Avant effectivement, d'ailleurs j'ai signé moi-même les dernières factures du SDE 24 sur « l'éradication des boules » qui de toute façon de par la loi est obligatoire dans la mesure où on est d'accord sur l'éclairage, et cette idiotie des boules qui éclairent le ciel alors que nous c'est plutôt la route que l'on a besoin d'éclairer. Il n'y a pas de polémique là-dessus, enfin je tiens quand même à dire que l'on vient de signer une convention d'1 million. La deuxième chose, vous avez raison et je l'ai découvert moi aussi il y a une quinzaine de jours avec les services techniques parce que je vais aux réunions du vendredi matin la plupart du temps dans les services techniques, et nous avons mis en lumière si je puis dire, c'est un jeu de mot mais bon on peut se le permettre ! Nous avons mis en lumière qu'effectivement les travaux du SDE 24 n'étaient pas conformes à une convention ancienne qui nécessite, puisque cela avait été décidé d'ailleurs depuis longtemps, convention que j'ai découverte je ne les connais pas toutes encore par cœur, cela va venir, mais une convention ancienne qui indique que l'on coupe la lumière dans les heures que je n'ai plus en tête 23h etc. Donc en fait il y a eu un non respect lors de ces travaux du SDE 24. Ceci étant on en n'a pas trop parlé encore, moi je l'ai découvert il y a quinze jours, non mais c'est récent M. GORY, c'est à voir avec les services techniques, c'est à voir aussi avec mes autres collègues mais on va être amené à rectifier cette erreur puisque toute erreur effectivement pour moi nécessite une rectification je pense. Je ne peux pas m'avancer avant que cela soit décidé mais je pense qu'il y aura une rectification dans ce domaine. Alors techniquement, je ne vais pas rentrer dans les détails, cela va nécessiter un peu de temps puisqu'il faut que le Syndicat intervienne lampe par lampe pour rectifier donc voilà cela va être un petit peu long. Mais une fois que l'on en aura discuté ensemble je pense que l'on tombera d'accord sur le fait que l'on doit respecter d'une part la convention qui avait été signée, et d'autre part aussi notre sensibilité écologiste, et je vois M. MAZIN-PAGNON hocher de la tête. Donc cela nous indiquera qu'il faut aussi couper, d'autant plus qu'il serait dommage et c'est juste mon calcul de technicien, il serait dommage effectivement d'avoir remplacé des ampoules qui font 150 watts par des ampoules aux alentours des 60 watts et de les faire durer le double de temps, alors là j'exagère un peu puisque ce n'est pas le double.*

M. Philippe MOREAU : *Oui, ce que je peux vous dire c'est qu'avec le SDE 24, on a eu des réunions. Il nous a expliqué tout cela, et le remplacement des ampoules par des LED nécessite absolument les luminaires dont on remplace les ampoules par des LED ne sont pas équipés avec des variateurs. Éventuellement, on ne pourra pas baisser la lumière parce que l'on a mis des ampoules LED dans les luminaires anciens, on ne peut le faire que sur des nouveaux luminaires, première chose. La deuxième chose, c'est que l'on a découvert et vous vous en faites écho, c'est que des rues restent allumées alors que l'on a changé les ampoules. Il faut refaire une programmation de l'armoire qui commande la rue, une fois que l'on a changé les ampoules. On a appris aussi, on s'attendait à ce que ce soit fait systématiquement, puisque l'on a eu une délibération que vous aviez prise précédemment, pour la coupure de courant à 22h30-23h et 6h du matin. Donc cela on ne revient pas dessus, mais on s'est rendu compte que ce qui avait été changé n'avait pas été refait en conséquence. On a appris que si on demande c'est payant, en plus. C'est à dire que le SDE 24 on leur dit « telle rue il faut la remettre » et bien ils vont nous facturer. On n'est pas tout à fait d'accord, ils auraient dû le faire automatiquement, première chose, et la dernière information que je vais vous donner c'est sur la température des ampoules. Il a été décidé que toutes les ampoules soient limitées à 2700 K, ce qui est une température d'ampoules chaude, et il n'y a aucune ampoule dans l'éclairage de rues à 3000 ou à 3700 ou même 4000 ou 4500 qui sont des ampoules glaciales, violentes, agressives. 2700 K c'était une ampoule un peu comme la bande autour de nous c'est chaud, c'est une température chaude. Et cela a été arrêté au niveau de la Dordogne, alors le temps que cela se fasse et cela soit changé, mais toutes les ampoules qui sont changées sont en 2700 K. Pour ce qui est de la trame noire, c'est évidemment l'orientation des*

luminaires qui est importante. Avoir une boule qui éclaire à 360° c'est complètement nul alors que l'on ne doit éclairer que le sol et protéger la faune diurne etc. Après, il y a un troisième problème que j'avais évoqué avec eux, c'était aussi la densité des luminaires dans les rues. Le nombre de luminaires, ils ont des règles, et ils ne sont pas capables de... Je leur ai dit « elles sont idiotes vos règles, vous mettez quatorze luminaires dans une impasse » « oui mais on doit respecter au sol tant de lumen etc ». Donc là il y a des choses à discuter avec eux, et on a commencé à discuter, je suis allé à plusieurs réunions à ce sujet.

M. Philippe GORY : *Puisque M. MOREAU m'apporte des questions techniques, je vais juste lui dire que l'installation des LED de la rue Chopin c'est sur des nouveaux mâts qui ne sont absolument pas conformes à ce que vous venez de dire, donc il pouvait y avoir la mise en place de potentiomètres du moins qui permettent l'éclairage complet puisque vous venez de dire... Donc cela veut dire qu'ils ont installé là au mois de décembre ils vont devoir revenir pour les installer et on devra payer. Je pense que l'on a un problème dans le suivi...*

M. Philippe MOREAU : *C'est la régulation qui est payante. Ils ne vont pas réinstaller quoi que ce soit dans votre rue.*

M. Philippe GORY : *Non mais cela veut dire qu'aujourd'hui on vient d'installer dans cette rue trois ou quatre mâts pour trois maisons et on devra repayer pour annuler... Vos explications n'étaient pas très claires sur cela. Secundo quand on parle de la trame noire, je vous signale que si vous regardez le document que j'ai cité qui fait 110 pages, tous les luminaires qui sont installés actuellement n'éclairent pas en l'air mais ne correspondent pas non plus à la trame noire. Donc M. le Maire là je m'adresse à vous, si vous voulez que l'on travaille vraiment un dossier de trame noire dans les règles de l'Office de Biodiversité qui est prévu dans les règles, on va devoir repayer pour faire cela donc autant arrêter tout de suite et aller voir le SDE et leur demander vous avez un projet et ce sont vos paroles ce ne sont pas les miennes, c'est vous qui l'avez cité lors du précédent Conseil municipal que vous vouliez la trame noire. Si vous voulez la trame noire, il va falloir que l'on se mette autour d'une table avec Mme VACHER et toute sa commission, avec M. MOREAU, le SDE de M. DUCENE et non pas payer pour payer mais pour voir ce que l'on fait. Je pense que cette politique-là c'est bien beau de faire des éditos, c'est bien beau de faire des Facebook, si on veut agir il va falloir prendre les positions.*

M. Philippe MOREAU : *Je vais vous répondre très brièvement puis je pense que l'on va changer, c'est le SDE 24 qui définit toutes les règles ce n'est pas nous.*

M. le Maire : *On va arrêter maintenant.
M. le Maire propose de mettre aux voix.*

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CAPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/11**CRÉATION D'UNE PISTE MIXTE VÉLO/PIÉTONS RUE DES FRÈRES MARTY -
DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FONDS DE SOLIDARITÉ DU GRAND PÉRIGUEUX****RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

La création d'une piste mixte vélo/piétons s'inscrit dans une restructuration des espaces de circulation sur les rues Louis Blériot et Frères Marty, deux axes dont la réfection était quoi qu'il en soit indispensable compte tenu du mauvais état de la chaussée (remplacement des canalisations AEP pour la rue Blériot et fissures occasionnées par un glissement de terrain pour la rue Frères Marty).

Ces voies constituent un axe stratégique de contournement du bas Chamiers, en formant un continuum parallèle à l'avenue très fréquentée du Général de Gaulle, artère principale de Chamiers qui ne présente pas les garanties optimales de sécurité pour les déplacements doux.

La restructuration complète s'effectue en deux tranches. La création de la piste vélo/piétons sur la rue de Frères Marty s'inscrit dans la tranche 2 prévue pour 2023. Cet espace de circulation réservé exclusivement aux déplacements doux permettra de rejoindre l'avenue Wilson et sa piste cyclable qui dessert en partie le Lycée Agricole, puis le bourg de Coulounieix, en passant par le quartier de Pagot.

Il est indiqué au Conseil municipal que le coût du projet s'élève à 53 101,03 € HT.

Pour réaliser cette opération l'aide financière de l'État est sollicitée au titre de la DETR, ainsi que celle de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux au titre du fonds de solidarité.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement.

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)	
Libellé	Montant HT	Montant TTC		
création d'une piste mixte vélo/piétons rue des Frères Marty	53 101.03 €	63 721.20 €	Etat DETR 30 %	15 930.30€
			Grand Périgueux FONDS DE SOLIDARITE 38 %	20 000€
			Commune AUTOFINANCEMENT 32 %	17 170.73€
			TOTAL HT 100 %	53 101.03€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la demande de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Jean-Marc MATHIAS : C'est assez sympathique parce que l'on a mis un petit plan d'aménagement de la voie cyclable, c'est dans l'annexe et cela permet de voir où cela se situe. C'est bien parce que la finance c'est sympa mais la réalité du terrain c'est mieux ! On est en train de parler de cette piste cyclable et de cet espace piétonnier que l'on voit dans les couleurs violet clair et violet foncé, le long de la rue des Frères Marty, en sachant que la rue des Frères Marty sera en sens unique pour les voitures. Nous demandons les subventions suivantes : nous revenons sur le tableau financier de cette création de piste de vélo et de piétons rue des Frères Marty pour un montant hors taxe de 53 101,03 €. Donc la DETR pour 30 % : 15 930,30 €, le Grand Périgueux, les Fonds de Solidarité pour 38 % : 20 000 €, en autofinancement pour la commune 32 % pour 17 170,73 €, soit un total bien sûr que l'on vient de donner de 53 000 €.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Tout d'abord une première remarque sur la forme M. le Maire. Je ne sais pas si vous avez sous les yeux la délibération présentée à l'instant mais il est marqué M. le Maire « ces voix constituent un axe stratégique de contournement du bas-Chamiers ». Alors non M. le Maire, je pense qu'à la rigueur du bas-Chamiers peut-être via l'avenue du Général de Gaulle mais le bas-Chamiers commence après la voie de chemin de fer. Et ensuite, un peu plus loin il est mentionné « au déplacement doux qui permettra de rejoindre la rue Wilson » alors il y a bien un Président américain Wilson mais nous c'est Winston Churchill.

M. le Maire : Je vous remercie.

M. Vincent BELLOTEAU : Et après une remarque si vous voulez bien M. le Maire, concernant donc le fond du dossier. Le groupe Agissons Ensemble votera pour car ce qui nous est présenté ce soir ce n'est « qu'une demande de subvention » bien qu'il y ait un petit plan afférent présenté par M. MATHIAS. Donc nous voterons pour la demande de subvention. Néanmoins M. le Maire, de nombreuses questions et problèmes concernant cet aménagement que vous nous proposez se posent. J'ai rencontré personnellement samedi matin quelqu'un que vous connaissez, il vous a sollicité pour mettre en place un schéma de piste cyclable. Le président de Vélorution il habite ici, chemin des Veyriers, il s'appelle Antoine MASSE, le spécialiste du vélo en Dordogne accompagné également d'Olivier GEORGIADES, que vous connaissez bien également M. le Maire, vice-président aux mobilités et spécialiste des modes de déplacements doux au sein de l'agglomération. Nous sommes donc allés samedi matin pendant deux heures, nous sommes partis du rond point des Pyramides, nous avons monté l'avenue Winston Churchill, nous avons pris à droite l'avenue des Frères Marty et continué Louis Blériot. Bref, vous connaissez. Au regard de toutes leurs remarques, je ne vais pas les faire là ce soir, mais on a cinq pages, ils ont rédigé cinq pages de remarques concernant la sécurisation. Il n'y a pas une remise en cause de votre volonté, par contre il y a une remise en cause de comment le projet est pensé actuellement. Il est à reprendre à zéro. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas intéressant mais à la fois je ne vais pas vous ennuyer avec cela parce que je ne suis pas sûr que cela vous intéresse, mais quelque chose de bidirectionnel c'est une c***** monumentale, le mixte piétons/vélos : bêtise monumentale et M. MATHIAS l'avais déjà dit en commission finances qu'il n'était pas favorable au mixte et je comprends pourquoi car il fait du vélo et il est peut-être l'un des rares ici autour de la table alors il connaît les difficultés que cela représente. Bref, aucun travaux n'a encore été décidé, donc il est temps de repartir sur des bases saines M. le Maire. C'est pourquoi nous vous demandons officiellement la création d'un groupe de travail spécifique avec des experts M. le Maire, des gens nommés à votre guise, je vous en propose deux qui sont d'accord pour bosser ce dossier, Antoine MASSE résidant Colomniérois, et Olivier GEORGIADES, les cyclistes donc, je vous invite à mettre dans ce groupe de travail M. MATHIAS, et ensuite bien entendu les membres de la commission soit écologie soit travaux avec M. MOREAU, bref comme il vous plaira. Il faut que les aménagements soient pensés avec beaucoup de sérieux et de compétences M. le Maire, je pense que vous en conviendrez. Il y a des problèmes majeurs : la problématique du raccordement de l'avenue Churchill pour eux insoluble. Comme vous le savez la piste cyclable qui existe actuellement est à 230 m au dessus du raccordement, presque en face de Francis CORTEZ. Je ne sais pas s'il y a une relation de cause à effet mais c'est un peu plus haut vous voyez, en haut du lycée agricole ? Il y a la problématique du tourne à gauche M. le Maire : Si vous arrivez à vélo et que vous voulez repartir à gauche sur les Pyramides, comment vous vous

insérez dans la voie de circulation de Churchill qui est une départementale ? Comment rattraper donc le rond point des Pyramides ? La problématique de la vitesse excessive des voitures : comme vous le savez l'avenue des Frères Marty va être mise en sens de circulation unique, montant. La problématique de la séparation routière : alors là nous sommes allés après le dimanche à Champcevinel, entre la piste et la voie de circulation, M. MOREAU doit connaître cela, il y a une réglementation très spécifique qui empêche les voitures de venir déborder sur la voie cyclable. Et enfin, insoluble M. le Maire, la problématique des rentrées et des sorties des voitures des riverains : quatorze garages longent l'avenue des Frères Marty, soit à droite en montant soit à gauche en descendant. Avec la mise en place de la piste il est impossible pour eux de sortir sans déborder sur la piste, techniquement, ils ne peuvent pas faire ce contournement. Bref, pour toutes ces raisons M. le Maire, oui à la demande de subvention, oui à une demande de schéma cyclable sur la commune de Coulounieix-Chamiers, vous savez à quel point nous sommes sensibles aux mobilités douces, nous vous demandons simplement la création d'une commission spécifique déplacement doux, schéma de pistes cyclables. Merci M. le Maire.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

M. Vincent BELLOTEAU : *Vous ne répondez pas à ma question.*

M. Jean Marc MATHIAS : *Ce que l'on peut dire tout de même, si vous me le permettez M. le Maire, ce que l'on peut dire et comme vous l'avez dit d'ailleurs, c'est que l'on est dans la phase subventions et que les aspects techniques pourront être regardés plus attentivement. Vous avez quand même remarqué que sur le plan il y a bien à la fois d'un côté les piétons et de l'autre côté les cyclistes. Ceci étant cela ne répond pas à toutes vos interrogations et je pense que techniquement on les regardera de près plus tard. Pour le moment comme vous le dites, c'est la subvention.*

2022/12

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX SUR LA PLAINE DES CROUCHAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET CONTRAT DE TERRITOIRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Dans sa séance du 28 janvier 2021, le Conseil municipal a approuvé le projet de création sur la plaine des Crouchaux d'un sentier récréatif et pédagogique sur lequel sont prévues des structures sportives et ludiques pour tous.

Il s'agit d'un lieu conçu comme un support d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la protection de la biodiversité, avec des activités de découverte de la nature.

A ce jour, la première tranche de l'opération est achevée : mise en place de clôtures, installation de tables de pique-nique, bancs et poubelles, installation de jeux parcours et de panneaux d'information.

Pour la deuxième tranche de l'opération, il est prévu l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants. Cet aménagement sera constitué d'une dalle béton surmontée d'un sol souple destiné à accueillir différentes structures ludiques et un panneau d'information réglementaire.

Il est indiqué au Conseil municipal que le coût du projet s'élève à 56 566 € HT (devis 19.10.2021).

Pour réaliser cette opération des aides financières sont sollicitées, d'une part auprès de l'État au titre de la DETR et, d'autre part, auprès de Département de la Dordogne au titre du contrat de territoire 2022-2024.

Pour l'ensemble de l'opération (tranche 1 et 2), la commune a déjà perçu en 2021 une aide de la CAF d'un montant de 19 846 €.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement pour la tranche 2 (aide CAF proratisée).

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)	
Libellé	Montant HT	Montant TTC		
Aménagement d'une aire de jeux Plaine des Crouchaux	56 566 €	67 879 €	CAF (proratisée tranche 2) 28 %	14 289 €
			Etat DETR 25 %	14 142 €
			Département CONTRAT DE TERRITOIRE 25 %	14 142 €
			Commune AUTOFINANCEMENT 22 %	13 993 €
			TOTAL HT 100 %	56 566 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : Alors l'aménagement de la plaine de jeux. Donc là, à ce jour la première tranche de l'opération est achevée. Il y a eu une mise en place de clôtures, d'installation de tables de pique-nique, bancs, poubelles, d'installation de parcours etc. Pour la deuxième tranche de l'opération, il est prévu l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants. Cet aménagement sera constitué d'une dalle béton surmontée d'un sol souple destiné à accueillir différentes structures ludiques et un panneau d'informations complémentaire. D'ailleurs il y a aussi une petite photo qui permet de visualiser ce que je viens de dire, si on peut la mettre M. CATAÏ ? Tout ce qui est en violet ce sont les ensembles de structures de jeu, tout ce qui est en orange ce sont les équipements sportifs, les tables de pique-nique sont en orange un peu plus foncé, en vert on a des bancs et des banquettes, on a la signalétique qui est plutôt en rouge pourpre et puis en bleu

les panneaux et les jeux pédagogiques. Cela permet de visualiser effectivement ce qu'il sera une fois que les deux tranches seront terminées. Donc le coût de ce projet, de cette deuxième tranche, s'élève à 56 566 € hors taxes, et on retrouve les demandes de subventions : pour la CAF 14 289 € soit 28 %, pour la DETR 14 142 € soit 25 %, pour le Département-Contrat de territoire 14 142 € 25 % et en auto financement pour la commune 13 993 € soit un total de 56 566 €.

M. le Maire : Des précisions ? M. GORY.

M. Philippe GORY : Je vais juste profiter, l'occasion fait le larron, de cette fameuse plaine des jeux des Crouchaux pour vous poser la question du cyclo cross des Crouchaux, pourquoi annulation ? Est ce qu'il y aura une volonté politique de le maintenir l'année prochaine ? Parce que c'est quand même un événement sportif qui a vu des champions du monde venir sur ce site. J'espère que ce n'est pas lié au départ potentiel à la retraite du responsable vélos M. MAZEAU. Voilà je me pose beaucoup de questions, c'est un événement sportif de renommée sur la commune, sur le département et sur la région. J'aimerais savoir si c'est vraiment juste un problème de calendrier de la Fédération Française de Cyclisme, et dans ce cas là je pense qu'une motion de notre commune de soutien au Comité Départemental de Cyclisme pour le maintien dans le calendrier national de ce cyclo cross serait très important et serait bienvenu et je pense que l'on peut rédiger très rapidement quelque chose et soumis à notre approbation d'ici ce soir pour apporter le soutien à cette manifestation. Il y a des champions du monde quand même qui sont venus, il est parti à la retraite c'était M. GILBERT.

M. le Maire : Oui pardon ce n'est pas dans le cadre mais je vais quand même vous répondre. D'abord on l'a su il y a très peu de temps car c'est un problème de calendrier, alors je ne connais pas les ondes d'influence dans le domaine du cyclisme, mais il y a une autre course qui se fait au même moment ailleurs et il est vice président au niveau régional et donc Périgueux ne s'est pas assez défendu à mon avis...

M. Philippe GORY : Coulounieix-Chamiers vous voulez dire ?

M. le Maire : Coulounieix-Chamiers oui excusez moi.

Inaudible

M. le Maire : Non non je m'excuse.

M. Lucas GUILLEMOT : Le comité départemental.

M. le Maire : Le comité départemental oui voilà. Donc on a été averti il y a très peu de temps de l'annulation de cette course. Croyez-nous que l'on est vraiment ennuyé. Pour cette année à mon avis c'est cuit puisque l'on avait tout préparé au niveau des services techniques. On avait demandé la location au Grand Périgueux le prêt du site des Crouchaux et on a été averti il y a très peu de temps par l'association cycliste qu'elle n'avait pas lieu. Alors à mon avis c'est un peu court pour maintenant mais pour l'an prochain oui.

Mme Arlette ESCLAFFER : On a envoyé un courrier M. le Maire.

M. le Maire : Oui j'ai écrit même, on a même fait une lettre pour demander des explications parce que c'est vrai que cela nous a paru quand même un peu...

M. Philippe GORY : Oui parce que l'on a quand même voté une subvention auprès de cette association...

M. le Maire : Exactement.

M. Philippe GORY : ...qui lors du covid et l'annulation... Une convention avait permis ensuite de faire de la pratique cycliste dans les écoles, autour des écoles pour compenser, donc je pense que cela va continuer cette façon de s'organiser. Parce que là du coup en termes de publicité c'était engagé mais par contre inversement nous on a engagé quand même du personnel.

M. le Maire : Tout était prêt, et voilà on l'a appris dernièrement, donc on a fait la lettre. Mais pour l'an prochain on va essayer de se battre pour le récupérer.

M. Philippe GORY : Ce n'est pas on va essayer il faut se battre ! Je pense que si le tour de France est passé une fois et a fait la pente des Crouchaux ce n'est pas pour rien...

M. le Maire : Pour une fois que l'on est tous d'accord, je retiens la motion. Moi j'enverrai au comité une motion que nous co-signerons tous ensemble, on le fera en début d'année au prochain Conseil ?

M. Philippe GORY : Pas de problème.

M. Vincent BELLOTEAU : Est ce que l'on peut avoir M. le Maire la copie du courrier que vous avez transmis s'il vous plaît ?

M. le Maire : On l'a donc on l'envoie.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci beaucoup.

M. Patrick CAPOT : Sur ce sujet on est lié avec l'entente cycliste par une convention qui court sur trois ans non ? Il me semble bien, à hauteur de 5000 € par an.

Mme Arlette ESCLAFFER : Alors pour ne pas perdre ces dates qui sont immuables depuis des années, ils organisent néanmoins une manifestation, une randonnée pédestre et VTT.

M. Vincent BELLOTEAU : Sur la commune ?

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui sur la commune et sur les lieux.

M. Vincent BELLOTEAU : A quelle date ?

Mme Arlette ESCLAFFER : A la même date, c'est à dire dimanche.

M. le Maire : On n'aura pas tout perdu mais ce n'est pas la course de niveau que nous avons et donc oui on s'en est inquiétés, on a écrit et on fera une motion pour l'an prochain et en compensation on a une randonnée pédestre et une randonnée VTT mais en fin cela ne correspond pas. Par contre je pense que l'on aura une course cycliste comme l'an dernier, je ne me rappelle plus quand, c'est en mai ? En avril on aura une course cycliste sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/13

ANNULATION DE LA DEMANDE DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES CROUCHAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Vu, la délibération n° 2021/13 en date du 28 janvier 2021,

Par délibération sus visée, le Conseil municipal a approuvé le projet de création sur la plaine des Crouchaux d'un sentier récréatif et pédagogique sur lequel sont prévues des structures sportives et ludiques pour tous, pour un montant total de 66 156 € HT.

Par cette même délibération, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander à la Communauté d'agglomération au titre du fonds de solidarité une aide financière d'un montant de 19 846 €, soit environ 30 % du montant total de la dépense.

Toutefois, cette demande qui est venue s'ajouter à d'autres demandes de financement CAF et DETR a eu pour conséquence le dépassement du taux maximum de financements publics (80%).

Par conséquent, il convient d'annuler la demande de fonds de solidarité auprès du Grand Périgueux, tout en précisant qu'une nouvelle demande sera effectuée sur une autre opération (20 000 € sollicités pour la piste mixte vélo/piéton rue Frères Marty).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande d'annulation du fonds de solidarité de 19 846 € demandés au Grand Périgueux par délibération n° 2021/13 en date du 28 janvier 2021.

DÉBAT

M. le Maire : Puisque l'on a eu pas mal de subventions avec la CAF, DETR Contrat de territoire, on avait demandé un Fonds de solidarité.

M. Jean Marc MATHIAS : Voilà. Précisément il y avait 78 % de demande de subvention et bien entendu chacun ici autour de cette assemblée sait que l'on ne peut pas aller à plus de 80 %. Donc on est très proche des 80 % donc du coup il y avait eu une subvention qui avait été demandée au Fonds de solidarité pour l'aménagement de la plaine des Crouchaux et il s'agit de l'annuler. Il convient d'annuler la demande de Fonds de solidarité auprès du Grand Périgueux tout en précisant qu'une nouvelle demande sera effectuée pour une autre opération. 20 000 € sollicités pour la piste mixte vélos/piétons rue Frères Marty. Voilà donc cette annulation.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/14**INSTALLATION SONO ET VIDÉO DE LA MAISON DE QUARTIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET CONTRAT DE TERRITOIRE****RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Réalisée dans le cadre du projet de renouvellement urbain « Chamiers cœur de ville 2025 », dont elle est la première phase concrète et visible, la Maison de quartier Claudie Haigneré s'inscrit comme un nouveau lieu de vie sociale et culturelle incontournable pour tous les Colomniérois.

C'est un équipement de 450 m² modulable en trois salles et capable d'accueillir aussi bien des expositions, concerts et autres événements.

Il reste à installer l'équipement sono et vidéo en tenant compte des contraintes d'un espace modulable : la sono doit fonctionner dans la grande salle et dans chaque petite salle sans interférence. L'écran doit être visible par 450 personnes.

Il est indiqué au Conseil municipal que l'estimation financière du projet s'élève à 120 000 € HT. Cette estimation sera affinée à l'issue de la consultation qui sera lancée pour attribuer le marché.

Pour réaliser cette opération indispensable au bon fonctionnement de la Maison de quartier, des aides financières sont sollicitées, d'une part auprès de l'État au titre de la DETR et, d'autre part, auprès de Département de la Dordogne au titre du contrat de territoire 2022-2024.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement.

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)	
Libellé	Montant HT	Montant TTC		
Installation sono et vidéo Maison de quartier	120 000 €	144 000 €	Etat DETR	36 000 € 30 %
			Département CONTRAT DE TERRITOIRE	30 000 € 25 %
			Commune AUTOFINANCEMENT	54 000 € 45 %
			TOTAL HT	120 000 €
			100 %	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : Les estimations financières de ce projet s'élèvent à 120 000 € hors taxes. Donc évidemment ce sera affiné à l'issue de la consultation qui sera lancée.

Il est demandé pour ces 120 000 € hors taxes :

- sur l'État DETR : 36 000 € soit 30 %,
- au Département-Contrat de territoire : 30 000 € soit 25 %,
- et en auto financement pour la commune cela représente 45 % soit 54 000 € pour un total de 120 000 €.

M. le Maire : *Vous avez des questions ? Alors la maison de quartier Claudie Haigneré nous a été livrée sans la sono on avait quand même eu 200 000 € de choses supplémentaires par rapport à l'état initial mais sans la sono. Ceux qui y sont allés ont pu constater qu'il y avait quand même un problème de sono. Donc on s'est dit que quand même vu la qualité de l'endroit, il était nécessaire d'investir pour qu'elle soit fonctionnelle rapidement. Pas de questions ?*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/15

RÉFECTION DE LA TOITURE DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET CONTRAT DE TERRITOIRE

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

Les anciens ateliers municipaux de la commune de Coulounieix-Chamiers situés avenue Édouard Michel sont aujourd'hui utilisés par les services techniques comme local de stockage pour les véhicules, le matériel et autres.

Le bâtiment est ancien et le toit présente une dégradation élevée. Il existe par endroit des affaissements qui affectent l'étanchéité du bâtiment et sont peut-être même susceptibles de provoquer des effondrements localisés.

De plus, la présence d'amiante dans le toit rend l'endroit particulièrement insalubre pour la sécurité des personnels.

Des travaux de désamiantage et de remplacement de la couverture de ce local doivent donc être entrepris rapidement.

Il est indiqué au Conseil Municipal que le coût du projet s'élève à 32 189.20 € HT (devis du 26.07.2022).

Pour réaliser cette opération des aides financières sont sollicitées, d'une part auprès de l'État au titre de la DETR et, d'autre part, auprès de Département de la Dordogne au titre du contrat de territoire 2022-2024.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement.

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)	
Libellé	Montant HT	Montant TTC		
Réfection de la toiture des anciens ateliers municipaux	32 189.20 €	38 627.04 €	Etat DETR 30 %	9 656.76 €
			Département CONTRAT DE TERRITOIRE 25 %	8 047.30 €
			Commune AUTOFINANCEMENT 45 %	14 485.14 €
			TOTAL HT 100 %	32 189.20 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : Pour réaliser cette opération des aides financières sont sollicitées, d'une part sur l'État DETR 9 656,76 € soit 30 %,
- pour le Département-Contrat de territoire 8 047,30 € pour 25 %,
- et en auto financement pour la commune 45 % soit 14 485,14 €.
Ce qui fait bien sûr les 32 189,20 € du coût du projet.

M. le Maire : Oui M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Merci M. le Maire. Le groupe Agissons Ensemble ne peut que se réjouir à la lecture de cette délibération. Selon nous vous avez beaucoup trop tarder à réagir car cela fait à minimum huit mois que les salariés et les représentants du personnel vous ont alerté sur la situation que vient d'être décrite par M. MATHIAS avec de nombreuses photos à l'appui. Nous nous réjouissons donc de cette délibération mais nous regrettons sa prise de retard. Merci beaucoup.

M. Lucas GUILLEMOT : Oui nous avons été interpellés il y a quelques mois là-dessus en effet. On a fait les demandes de devis en début d'année, en mars, juste après le vote du budget. Les entreprises de toitures et de couvreurs étant notamment mobilisées suite aux intempéries à Riberac, on a pris du retard donc on reporte maintenant ces travaux-là et on en profite pour demander des subventions.

M. le Maire : Voilà. Donc on avait été interpellé tout de suite, on a réagi tout de suite mais compte tenu des aléas climatiques et des reports d'intervention au niveau des entrepreneurs et de la matière première, justement on en profite pour demander des subventions en espérant qu'ils interviennent rapidement. Je précise que c'est un lieu de stockage, pas d'utilisation, et on a mis en place des mesures préventives dans la mesure des moyens où l'on rentre de façon pas très souvent, que si besoin, utilisation de masques donc on

a évidemment bien conscience du danger et il est hors de question que la municipalité mette en danger la vie de ses salariés. D'où cette urgence et on profite pour demander des subventions.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

—

2022/16

RÉFECTION DU SOL DE LA SALLE P. POUSSE - DEMANDE DE SUBVENTIONS : DETR, CONTRAT DE TERRITOIRE (DÉPARTEMENT) ET SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS (RÉGION)

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc MATHIAS

La salle Pierre Pousse est consacrée à la pratique exclusive du tennis de table. Elle est ouverte aux clubs de la commune ainsi qu'aux élèves du lycée agricole qui disposent de créneaux réservés.

Le sol de cette salle présente un état d'usure très important qui compromet de sécurité des pratiquants et nécessite donc une rénovation totale dans un avenir proche.

Les travaux consisteront à déposer le sol existant et poser un revêtement sportif surfacique sur plots après préparation du support.

Il est indiqué au Conseil Municipal que le coût du projet s'élève à 73 250.37 € HT (devis du 12/07/2022).

Pour réaliser cette opération l'aide financière de l'État est sollicitée au titre de la DETR, ainsi que celle du Département au titre du Contrat de territoire 2022-2024 et celle de la Région Nouvelle Aquitaine au titre du soutien aux équipements sportifs.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement.

Opération			Ressources (financements sollicités + autofinancement)	
Libellé	Montant HT	Montant TTC		
Réfection du sol de la salle P.Pousse	73 250.37 €	87 900.44 €	Etat DETR 30 %	21 975.11 €
			Département CONTRAT DE TERRITOIRE 25 %	18 312.59 €
			Région SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS 20 %	14 650.07 €

		Commune AUTOFINANCEMENT 25 %	18 312.59 €
		TOTAL HT 100%	73 250.37 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **ACCEPTE** le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la demande de subventions et à signer les documents afférents à ce dossier.

DÉBAT

M. Jean Marc MATHIAS : *On est sur le même principe, la réfection du sol de la salle Pierre Pousse. Le montant du projet s'élève à 73 250,37 € suite à des devis que nous avons eus en juillet dernier. Pour réaliser cette opération nous sollicitons :*

- au titre de la DETR 30 % c'est à dire 21 975 €,
- pour le Département Contrat de territoire 25 % 18 312 €,
- pour la Région c'est le soutien aux équipements sportifs 14 650 € soit 20 %,
- et pour la commune en autofinancement 18 312 € soit 25 % ce qui fait le total des 73 250 € dont nous avons parlé tout à l'heure.

M. le Maire : *Des questions sur cette délibération ?*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/17

EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE GRAND PÉRIGUEUX ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORTEUR : Monsieur Rodolphe FERRAZZI

Le 15 décembre 2021, le Conseil municipal de Coulounieix-Chamiers a validé la candidature de la Ville à la mise en œuvre de la nouvelle expérimentation "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée".

L'objectif de l'expérimentation est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire (habitants, entreprises, institutions...).

Cet engagement de la commune se traduit par la concrétisation de trois phases :

- Une 1ère phase dite d'incubation où un dossier de candidature est constitué. Il s'agit de réaliser un repérage des travaux utiles au territoire (élargi) pouvant devenir les moteurs d'activités de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE). Au cours de cette phase, les demandeurs d'emploi de longue durée résidant sur la commune depuis plus de six mois seront rencontrés afin de mettre en lumière leurs savoirs-faire et leurs talents et les mettre en relation avec les travaux utiles. Le jalon permettant de passer à la phase ultérieure est la labellisation de la collectivité par l'association nationale TZCLD.
- Une 2ème phase de conduite de l'expérimentation au sein de laquelle l'entreprise à but d'emploi sera créée et où les premiers demandeurs d'emploi de longue durée volontaires seront recrutés de manière progressive.
- Une 3ème phase appelée phase de généralisation du dispositif où l'EBE sera consolidée financièrement et où de nouveaux recrutements de personnes privées durablement d'emploi et volontaires pourront être recrutés.

Pour mener à bien cette expérimentation et permettre un dépôt de candidature au cours de l'année 2023, la Ville de Coulounieix-Chamiers a déployé depuis près d'un an :

- des moyens humains fléchés sur l'expérimentation : le recrutement d'un référent technique dédié TZCLD a été réalisé et a permis la constitution d'une équipe-projet.
- un Comité Local de l'Emploi, en charge d'animer et piloter l'expérimentation tout au long de sa durée et regroupant, autour de la commune, les partenaires institutionnels, les collectivités parties prenantes ainsi que des chômeurs de longue durée. Cette instance se réunit à chaque étape-clé de la démarche et rend compte de l'avancée de l'expérimentation. La dernière réunion en date s'est tenue le 19 octobre 2022.

Ces éléments ont permis à la Ville de Coulounieix-Chamiers d'être reconnue territoire émergent TZCLD à l'échelle nationale.

Afin de faire face aux dépenses prévisionnelles liées à la préparation de la candidature à la labellisation, la commune de Coulounieix-Chamiers s'est tournée vers les collectivités partenaires afin d'obtenir un soutien financier sur les postes suivants :

- frais de personnel pour le référent technique TZCLD, évalués à 29 300 € pour l'année 2023 (simulation établie par le SRH sur la base de l'indice majoré 352 pour un agent recruté sous le statut du contrat de projet),
- frais annexes de communication évalués à 2000 € HT.

En réponse, la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux propose un appui financier exceptionnel à hauteur de 10 000 € par an sur trois ans (2023- 2025), fléché sur ces deux postes de dépense.

Cette subvention serait contractualisée par le biais d'une convention de partenariat triennale sur la période de l'expérimentation TZCLD, soit 2023-2025.

La convention précisera que le montant de la subvention du Grand Périgueux n'excédera pas le coût du projet et que la part résiduelle à charge de la ville de Coulounieix-Chamiers sera a minima de 20% du coût du projet déduction faite de toutes les subventions obtenues.

Le versement interviendrait sur appels de fonds de la commune :

- un premier versement de 80 % en mars 2023 sur la base d'un prévisionnel financier et d'activité
- un second versement en décembre 2023 constituant le solde de maximum 20 %, ré ajustable éventuellement selon l'état récapitulatif financier des dépenses et des recettes certifié par le Maire de la commune.

Le projet de convention de partenariat est annexé à la présente délibération.

D'autre part, la Région Nouvelle Aquitaine peut soutenir financièrement les frais de personnel du référent TZCLD, à hauteur de 50 % du coût annuel. Ce soutien est toutefois strictement limité à la phase de préparation de la candidature pour la labellisation et cessera donc à la date du dépôt de celle-ci.

Le tableau financier ci-dessous présente le plan de financement pour l'année 2023. Le soutien demandé à la Région au titre du financement du poste du référent a été calculé sur la base d'une année pleine. Toutefois, compte tenu de ce qu'il a été dit précédemment, le montant réel de l'aide de la Région sera proratisé en fonction de la date du dépôt de la candidature.

Opération		Ressources (financements sollicités + autofinancement)	%
Libellé	Montant HT		
Frais de personnel du référent TZCLD :	29 300 €	Grand Périgueux 10 000 €	32 %
Frais de communication :	2 000 €	Région 14 650 €	47 % (mais 50 % des frais de personnel)
TOTAL	31 300.00 €	Commune-autofinancement 6 650 €	21 %
		TOTAL HT 31 300 €	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet présenté et le plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat triennale (de 2023 à 2025) avec la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux pour percevoir une subvention maximale de 10 000 € par an pendant trois ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour contribuer à financer le poste du référent TZCLD,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier pour la mise en œuvre des points ci-dessus.

DÉBAT

M. Rodolphe FERRAZZI : Si vous me le permettez, je vais vous la résumer car on a dévoilé le sujet au cours de la première délibération. Donc depuis un an nous sommes engagés dans cette démarche appelée « Expérimentation Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » qui comprend trois phases : une phase d'incubation, une phase d'expérimentation et une phase de généralisation. Nous sommes toujours au cours de la première phase d'incubation où l'on travaille les axes prioritaires de la démarche à savoir la fabrique du consensus, la mobilisation des personnes privées durablement d'emploi et le laboratoire des travaux utiles. Nous avons depuis un an recruté un chargé de projet appelé aussi référent technique, qui fait un

boulot formidable je tiens à le souligner ici, et depuis nous avons collecté beaucoup d'indicateurs que nous allons consolider dans les prochaines semaines. A cet effet, nous avons sollicité le Grand Périgueux pour avoir un financement. Donc ce financement doit nous être accordé à hauteur de 10 000 € par an sur trois ans et engage la commune à un financement à minima de 20 %. En parallèle, nous avons lancé des courriers à travers la Région, à destination de la Région, sachant que celle-ci finance à peu près 50 % du salaire annuel brut du chargé de projet. Cette part sera variable en fonction de la date du dépôt de dossier puisqu'il y a une période de latence dès que l'on dépose le dossier. Nous espérons déposer le dossier, j'espère avec pour objectif à l'été 2023. Donc vous avez le tableau de financement à la fin de la délibération, le salaire pris en compte pour l'agent 29 300 € et 2 000 € de frais de communication donc un total de 31 300 € avec les pourcentages attribués.

M. le Maire : Des questions ? M. CAPOT.

M. Patrick CAPOT : Notre groupe votera pour cette délibération. Je l'ai d'ailleurs exprimé en Commission la semaine dernière car la volonté d'engager la commune dans le dispositif Territoire Zéro Chômeur, par le biais de partenariats figurait dans le programme municipal d'Agissons Ensemble. Ce qui me permet au passage de souligner qu'il était absent du vôtre. Il figurait dans notre programme au chapitre « Emploi, Commerces de proximité, Développement économique » donc nous soutenons la mise en œuvre de l'expérimentation avec la convention établie entre le Grand Périgueux et la commune. Nous avons réfléchi à d'autres actions comme la création d'une Régie Urbaine dans le quartier de Chamiers, la création d'un poste référent Emploi municipal, c'est un autre statut vous en conviendrez, l'intégration des clauses d'insertion sociale dans tous les marchés publics, un soutien au FISAC (Fonds d'Investissement pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et également l'organisation d'un Forum annuel de l'Emploi regroupant employeurs, entreprises, les demandeurs d'emplois avec les concours de Pôle Emploi, la Maison de l'Emploi, Cap Emploi etc. Je souhaite qu'en commission nous puissions partager le retour d'expérimentation à l'occasion de bilan annuel de sa mise en œuvre comme le précise l'article 6 de la convention de partenariat entre le Grand Périgueux et notre commune. Comme quoi, s'il suffisait de « traverser la rue » pour trouver un emploi même à l'échelle d'une agglomération importante, cela se saurait. Tous fonds publics d'aides aux dispositifs sont plus utiles que la métaphore du mépris d'Emmanuel MACRON. Le chômage engendre la perte des droits les plus élémentaires. Il engendre la pauvreté avec un taux qui stagne en France depuis 2000. Parmi les facteurs structurels, la position dans l'emploi reste déterminante. La moitié des personnes pauvres étant en inactivité (retraités ou au foyer), 16,7 % étant au chômage et un tiers exerçant un travail (salariés et indépendants). Des caractéristiques et profils que connaît notre commune comme le nombre de travailleurs pauvres qui dépasse désormais 1 million en France. D'autres paramètres jouent également un rôle, comme l'âge. La moitié des personnes gagnant moins de 940 € ont moins de 30 ans, ou la composition de foyer familial, 11 % des célibataires et 19 % des familles monoparentales sont en situation de pauvreté. Cette expérimentation est donc plus que nécessaire particulièrement sur notre territoire car les personnes précaires sont dans des zones géographiques : 63 % des pauvres vivent en ville, les immigrés sont aussi les plus exposés : 18,8 % des personnes nées à l'étranger sont concernées. Autant de profils que nous croisons au quotidien ici et sur notre commune plus particulièrement. Ce contexte a de quoi plomber l'ambiance certes mais en tous cas nous adressons nos vœux de réussite au Comité Local de l'Emploi dédié à la démarche pour chaque phase de cette expérimentation. Je vous remercie.

M. Rodolphe FERRAZZI : Merci M. CAPOT. Je vais répondre et je vous remercie pour vos encouragements. Concernant votre programme je l'ai relu aussi et je n'ai pas vu de référence à TZCLD. Par contre, il y avait une première loi en 2016 qui était ouverte à dix territoires auxquels vous auriez pu vous engager. Nous nous sommes engagés sur la deuxième loi, au 14 décembre 2020. Nous avons été mis en place en juillet 2020, la loi a été promulguée le 14 décembre 2020 et dès le printemps 2021 nous avons fait les démarches pour nous engager dans cette démarche. Et comme je me suis engagé en commission, je vous présenterai un bilan chiffré de toutes nos actions.

M. Patrick CAPOT : Ou vous vous êtes trompé de programme M. FERRAZZI ou vous avez sauté la page.

M. Rodolphe FERRAZZI : Non mais j'ai lu la page.

M. Patrick CAPOT : Non mais sans polémique c'est page 12. Je vous l'avais dit en commission.

M. Rodolphe FERRAZZI : Oui oui je me rappelle mais je vous incite aussi... La première loi date de 2016, de 2016 à 2020 il n'y a eu aucune action. Nous nous sommes engagés sur la loi du 14 décembre 2020. Nous avons été élus en juillet 2020, et dès le printemps 2021 nous nous sommes mis en action.

M. le Maire : On l'a fait. Juste, je ne veux pas polémiquer, on a assez polémique en début on a je trouve un débat serein, juste pour dire que bien que je suis et vous le savez je ne fais jamais de prosélytisme surtout en Conseil municipal parce que j'estime que je suis le Maire de toutes les Colomniéroises et de tous les Colomniérois. Bien que soutien de MACRON, vous voyez que l'on sait aussi s'adapter et même si ce n'était pas dans notre projet et parce que vous savez que d'être Maire de Coulounieix-Chamiers et de siéger à beaucoup de choses comme la CALEOL, comme travailler avec le Centre Communal d'Action Sociale, le Centre Social Saint-Exupéry et d'autres endroits où je siège, on s'aperçoit quand même d'une certaine précarité, voire d'une certaine misère ambiante. Donc après il y a deux solutions. Soit on fait des subventions qui sont nécessaires parce qu'il y en a besoin ; quand je vois qu'en CALEOL il y a des familles qui vivent uniquement de subventions sociales (APL etc) c'est bien il faut le faire mais il y a d'autres solutions. Et on s'est aperçus que nous à Coulounieix-Chamiers avec 20 % de chômage on pouvait essayer et si on en sort quelques uns de cette précarité d'emploi parce que l'emploi ce n'est pas seulement de l'économie c'est aussi de la re sociabilisation c'est aussi participer à l'activité de la vie, de la citoyenneté, c'est redonner une dignité aux gens. Voilà on s'est aperçu de cela et donc on va le faire. Vous voyez que le fait d'être soutien MACRON n'empêche pas d'avoir une réflexion sociale sur l'avenir de l'humanité.

Inaudible

M. le Maire : Non mais je ne rentrerai pas dans la polémique.

M. Vincent BELLOTEAU : Ce n'est pas une polémique M. le Maire.

M. le Maire : Et je ne milite pas pour la retraite à 67 ans. Vous me faites dire des choses que je n'ai jamais dites. Je vous annonce que la réforme de la retraite ce n'est pas 67 c'est entre 64 et 65, et elle n'est pas votée.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Alors je peux vous répondre parce que politiquement je peux soutenir des gens mais avoir une réflexion personnelle, contrairement à vous qui répétez de façon dogmatique la voie de votre leader maximo, c'est-à-dire le chef spirituel d'un parti auquel vous répondez sans aucune analyse personnelle. Et c'est dommage parce que je pense que l'on peut très bien soutenir un parti politique mais à un moment donné avoir une analyse personnelle et nuancer les propos. Or, vous n'avez jamais aucune nuance en ces propos, vous répétez ce que vous entendez.

M. Vincent BELLOTEAU : Vous en avez conscience ?

M. le Maire : Oui oui j'en ai parfaitement conscience. Moi par contre je suis un homme libre et je sais faire différemment.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Je n'ai jamais dit cela ! Attendez c'est vous qui interprétez M. BELLOTEAU je n'ai absolument jamais dit cela ! Si vous vous avez l'insulte facile, moi j'ai le respect des autres et je ne vous ai jamais insulté. Simplement je dis que, d'ailleurs on le voit très bien à l'heure actuelle ce qui se passe à l'Assemblée Nationale. Et par exemple avec le congrès de LFI, je veux dire vous ne respectez pas vos partenaires, et en plus à l'heure actuelle MELENCHON il a enlevé RUFFIN, AUTAIN, des gens qui peuvent avoir une certaine réflexion. Je ne polémiquerai pas plus, simplement vous m'interpellez, je vous interpelle. Alors on en était où là ?

M. Philippe GORY : Juste une petite précision.

M. le Maire : Non non.

M. Philippe GORY : Si si, attendez, excusez moi M. le Maire vous avez dit « vous » ...

M. le Maire : Mme BORDES a la parole.

M. Philippe GORY : Non non M. le Maire vous avez dit « vous » je veux une précision : quand vous adressez le « vous », il s'adressait à qui ? Au collectif ou à l'individu ?

M. le Maire : A quel individu ?

M. Philippe GORY : Je ne sais pas vous avez dit « vous »

M. le Maire : J'ai dit en général « vous » ! Mme BORDES vous avez la parole.

M. Philippe GORY : Je vous précise juste que je ne suis pas adhérent LFI donc je m'inscris en faux contre les propos que vous venez de tenir à mon encontre.

M. le Maire : Très bien j'en prends acte. Pas à votre encontre.

M. Philippe GORY : Donc je vous demande de préciser à qui s'adressait le « vous » ?

M. le Maire : En général. Mme BORDES.

M. Lucas GUILLEMOT : Aux adhérents de la France Insoumise.

M. le Maire : Aux adhérents de la France Insoumise alors si vous n'y êtes pas c'est bien. Mme BORDES.

M. Philippe GORY : J'ai dû la répéter plusieurs fois je crois !

M. le Maire : Et bien voyez je suis un peu sourd !

Mme Mireille BORDES : Je pensais que c'était un lieu comme d'autres où pour prendre la parole on la demandait mais je m'aperçois que c'est la foire...

M. le Maire : Je vous l'ai donnée Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Non non mais je ne parle pas de vous. Depuis le début de ce Conseil municipal on prend la parole comme si on était sur un champ de foire ! Moi je ne vous cache pas que cela commence à être très très difficile.

M. le Maire : Vous avez entièrement raison Mme BORDES.

Mme Mireille BORDES : Sur cette dernière délibération... M. GORY moi je vous respecte vous pourriez en faire autant. Sur cette dernière délibération, depuis le début de cette séance je vois que l'on sollicite les collectivités telles que le Département et la Région sur l'ensemble des projets. J'ose espérer que comme c'est prévu à la Région et au Département, chaque projet a une clause d'insertion et que l'on favorise les gens de la commune. Je me suis toujours battue pour, donc aujourd'hui je ne suis plus aux manœuvres comme vous avez dit tout à l'heure M. le Maire, mais j'ose espérer que cette clause d'insertion est respectée et que l'on fait une priorité sur les habitants de la commune qui sont en recherche d'emploi ou en réinsertion.

M. Rodolphe FERRAZZI : Mme BORDES, dans la démarche TZCLD pour en être bénéficiaire par les PPDE, il faut qu'ils soient inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an et résidents sur la commune depuis plus de six mois. C'est une condition sinéquanone.

M. le Maire : En dehors de cela, je voudrais quand même porter une précision, c'est que l'on adhère à Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, mais la consigne est que ce n'est pas exclusif. C'est-à-dire que s'il y a des chômeurs de trois mois, six mois, sept mois, on prend aussi en considération leur demande et on travaille en total partenariat avec la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi et en plus avec les associations d'entrepreneurs de PeriOuest et de CEDEC avec qui on échange les Curriculum Vitae. On a trouvé de l'emploi à des gens qui étaient venus à Territoire Zéro Chômeur, à qui on a favorisé la rencontre avec des entrepreneurs et c'est déjà je trouve fondamental c'est-à-dire de mettre en rapport tous ces gens qui travaillent pour l'emploi et on va essayer de monter cela pour servir de catalyseur.

M. Rodolphe FERRAZZI : Mettre en relation.

M. le Maire : Et on a mis en relation.

Mme Mireille BORDES : J'avais bien compris M. le Maire, ce que je voulais vous dire et ce que j'ai dit c'est qu'en dehors de cette délibération, j'ose espérer que sur l'ensemble des projets portés en dehors de cette délibération sur lesquels nous allons chercher des subventions, la clause d'insertion est faite.

M. le Maire : On regardera Mme BORDES.

Inaudible

M. le MAIRE : C'est fait Mme BORDES.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CAPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/18

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) POUR LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (CHAMIERS)

RAPPORTEUR : Madame Arlette ESCLAFFER

Le 28 avril 2016, une convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Chamiers et de la Boucle de l'Isle a été signée par le Préfet de la Dordogne, le Président du Conseil Départemental de la Dordogne, le Président du Grand Périgueux, le Maire de Périgueux, le Maire de Coulounieix-Chamiers et la Directrice Générale de Grand Périgueux Habitat.

Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans (2015-2020), mais identifiait un programme d'actions triennal (2016-2018). Ce programme d'actions a été prorogé aux années 2019-2020 par un premier avenant signé en décembre 2018, puis aux années 2021-2022 par un second avenant signé en janvier 2021.

Conformément à la prolongation du Contrat de ville du Grand Périgueux jusqu'à la fin 2023, il est proposé de proroger la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV pour l'année 2023.

Le programme d'actions tel que défini dans la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les QPV est prorogé pour l'année 2023, sur la base des décisions prises au cours du comité de suivi du 16 novembre 2022. Ainsi, certaines actions du programme sont aménagées ou supprimées, en fonction du territoire.

Le détail des actions est inscrit dans l'avenant joint. Le total valorisé tient compte des résultats des exercices 2016-2021.

Afin de suivre et d'évaluer le programme d'actions, voire de l'ajuster, il est proposé de mettre en œuvre un comité de suivi en complément du comité de pilotage annuel.

Les autres clauses demeurent inchangées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** : l'avenant n°3 annexé à la présente délibération la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour le quartier Prioritaire de Chamiers,
- **CHARGE** : Monsieur le Maire de signer l'avenant n°3
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

Mme Arlette ESCLAFFER : *En ce qui concerne Coulounieix-Chamiers, les enlèvements de tags et graffitis ont été diminués puisqu'il n'y a pratiquement plus de tags ni de graffitis sur le quartier. La gestion des déchets, Périgord Habitat a proposé un accompagnement des habitants dans la mise en place de la redevance incitative donc à hauteur de 20 000 €. La surveillance des chantiers qui était prévue pendant toute la démolition des bâtiments c'est pareil. Les bâtiments étant démolis elle n'a plus cours donc elle est annulée. Les installations de globes lumineux anti vandalisme dans les cages d'escaliers qui avaient été identifiés l'an dernier c'est une obligation dans le PRU c'est pareil c'est supprimé aussi. La mise à disposition des locaux associatifs et des services est maintenue. L'aménagement de locaux pour la résidence d'artistes ou autres actions comme le relais alimentaire, le vestiaire, TZCLD et Ouïe Dire a été légèrement augmenté, et la création des douches PMR dans la tour, dans le bâtiment que l'on appelle la tour, le bâtiment F1 a été maintenu puisque c'est le seul bâtiment qui a un ascenseur et qui permet d'accueillir les personnes à mobilité réduite.*

M. le Maire : *Des questions ? Excusez moi !*

Mme Arlette ESCLAFFER : Donc il est proposé également afin de suivre et d'évaluer ce programme de mettre en œuvre un Comité de suivi en complément du comité de pilotage annuel qui a eu lieu donc le 16 novembre 2022. Je vous propose d'approuver l'avenant n°3 annexé à la présente délibération, de charger Monsieur le Maire à signer l'avenant et d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation.

M. le Maire : Mme BORDES vous avez la parole.

Mme Mireille BORDES : L'année dernière j'avais déjà sur ce sujet posé la question au Conseil municipal. Mme ESCLAFFER vient de nous expliquer ce qui était prorogé et ce qui était annulé mais je n'entends jamais parler de l'habitat proprement dit, c'est-à-dire que l'objet au début c'était de donner la possibilité parce que tous les bâtiments n'ont pas été démolis, lorsqu'il y avait une vacance, lorsqu'il y avait un changement de locataires, il y avait un engagement de l'Office. Alors maintenant l'Office départemental puisqu'il n'y a plus qu'un Office, il y avait un engagement de donner la possibilité de refaire entièrement, proprement le logement au titre de la TFPB et on n'en entend jamais parler.

Mme Arlette ESCLAFFER : Si Mireille c'est parce que l'année dernière il n'y a pas eu de modification sur le montant par rapport à l'année dernière c'est pour cela que je ne l'ai pas cité mais il y a 30 000 € pour le surcoût de remise en état des logements à relouer. C'est à dire que par rapport à ce qui est fait, on fait un plus par rapport aux travaux de base qui sont prévus. Les 30 000 € servent à mettre un supplément au niveau de la qualité des logements.

Mme Mireille BORDES : Merci.

M. le Maire : C'est quelque chose à quoi nous tenions absolument parce qu'en fait il y a une remise à niveau de base et en plus c'est quelque chose qui est visible parce qu'il y avait des activités où c'était difficile à contrôler si vous voyez ce que je veux dire donc là au moins on voit ce qui est fait en plus. Alors il y a douches PMR, il y a plein de choses sur les choses visibles et en fait il y a un compte-rendu tous les six mois et cela se fait très bien. On a encore la possibilité avec l'Avenant N°3 d'avoir des choses à faire dans le quartier.

Mme Arlette ESCLAFFER : Et il y a un comité de suivi qui est prévu en juin ou en juillet je ne sais plus exactement.

M. le Maire : Est ce que vous êtes... Pardon M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : C'était juste pour aller dans la droite ligne des propos de Mme ESCLAFFER. Cela va dans le bon sens selon nous. La création de la mise en œuvre de ce comité de suivi en complément du comité de pilotage annuel. Est-ce que vous pouvez très rapidement Mme ESCLAFFER nous expliquer sa composition si vous y avez réfléchi, son mode de fonctionnement et le mandat dont il sera doté ? Merci.

Mme Arlette ESCLAFFER : Le comité de suivi ou le comité de pilotage ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

Mme Arlette ESCLAFFER : Le comité de suivi se sera le Grand Périgueux, les communes et Périgord Habitat. Voilà cela a toujours été cela, pourquoi ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

Mme Arlette ESCLAFFER : Oui

M. le Maire : Oui c'est ce que l'on fait nous.

Mme Arlette ESCLAFFER : Il n'y a rien de nouveau.

M. le Maire : Il y a la commune, il y a Périgueux, alors ils ne sont pas là souvent mais je suis désolé...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Oh non ! Au contraire en tant que Vice Président vous le savez très bien la Politique de la Ville voudrait avoir beaucoup plus de relations avec Périgueux mais ils ne siègent pas. Alors après celle que j'ai rencontrée, je ne me rappelle plus de son nom, elle me dit « vous faites plein de choses vous et nous non » je lui dis « attendez, ok pas de problème on se rencontre on fait les mêmes choses » Périgueux, Grand Périgueux, Département...

Mme Arlette ESCLAFFER : Non pas le Département, dans le comité de suivi il n'y a pas le Département. Les deux municipalités Périgueux et Coulounieix-Chamiers, Périgord Habitat et le Grand Périgueux.

M. le Maire : Je n'ai aucun problème avec Périgueux, vous savez que c'est une ville que j'aime.

Inaudible

M. le Maire : Je n'ai absolument rien contre la Maire de Périgueux et je le dis publiquement, absolument rien.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/19

MISE EN CONCORDANCE DES DOCUMENTS DU LOTISSEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUE DIT DE CRÉ@VALLÉE NORD AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME APPLICABLE : APPROBATION SUITE A ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-3,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 442-9 et L. 442-11,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 123-3,

Vu le permis d'aménager n° LT 24138 07K0001 en date du 31 mai 2007,

Vu le permis d'aménager n° 024 138 18 K0001 en date du 17 mai 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux n° DD2020-118B du 19 novembre 2020 actant du transfert des voiries et espaces communs du lotissement Cré@Vallée Nord au sein du domaine public intercommunal,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Périgueux approuvé par une délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2019, notamment les prescriptions applicables en zone UY du règlement du PLUi,

Vu la délibération 2022/14 en date du 28 juin 2022 et l'arrêté n°2022/227 du 12 juillet 2022 décidant de lancer et prescrire la procédure de mise en concordance des documents du lotissement du parc d'activités économique de Cré@vallée nord avec le PLUi,

Vu l'arrêté municipal n°2022/259 en date du 9 septembre 2022 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 octobre 2022, 8h30 au 8 novembre 2022, 17h00,

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant qu'à l'heure actuelle les règles d'urbanisme applicables aux colotis du parc d'activités de Cré@vallée Nord diffèrent selon qu'ils sont situés dans le périmètre du permis d'aménager de 2007 (en partie Nord) ou dans celui de 2018 (en partie Sud),

Considérant également qu'il est nécessaire, au vu de deux projets à l'étude (l'implantation d'une clinique privée sur le parc d'activités et l'aménagement d'un parking), de modifier le plan de composition du permis d'aménager du 17 mai 2018,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les questions et remarques ne sont pas susceptibles de remettre en question cette mise en concordance des documents d'urbanisme,

Vu que le rapport du commissaire enquêteur est favorable au projet avec/sans réserves,

Il est proposé, afin de rétablir une égalité de traitement entre colotis et un aménagement cohérent du parc d'activités de Cré@vallée Nord, que les règles issues du permis d'aménager du 17 mai 2018 soient revues, pour correspondre à celles de la zone UY du règlement du PLUi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en concordance des documents du lotissement du parc d'activité économique de Cré@vallée Nord avec le plan local d'urbanisme applicable.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : Nous avons voté le 9 septembre 2022, nous avons ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet. Elle s'est déroulée du 10 octobre au 8 novembre. Le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ont été produits. Considérant qu'à l'heure actuelle les règles d'urbanisme applicables aux colotis du parc d'activités de Cré@vallée Nord diffèrent selon qu'ils sont situés dans le périmètre du permis d'aménager de 2007 (en partie Nord) ou dans celui de 2018 (en partie Sud), considérant également qu'il est nécessaire, au vu de deux projets à l'étude (l'implantation d'une clinique privée sur le parc d'activités et l'aménagement d'un parking), de modifier le plan de composition du permis d'aménager du 17 mai 2018, considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les questions et remarques ne sont pas susceptibles de remettre en question cette mise en concordance des documents d'urbanisme, il est donc proposé, afin de rétablir une égalité de traitement entre colotis et un aménagement cohérent du parc d'activités de Cré@vallée Nord, que les règles issues du permis d'aménager du 17 mai 2018 soient revues, pour correspondre à celles de la zone UY du règlement du PLUi.

M. le Maire : Des questions ? Cela a été voté au Grand Périgueux à la dernière séance, la rue de l'Innovation enlevée du domaine public.

M. Philippe MOREAU : Il y a en complément pour tous les résultats de l'enquête publique il y a un document de cinquante pages avec les plans.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/20

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE-
CONSTITUTION D'UN JURY**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2020/02 du 27 juillet 2020,

Vu la délibération n°2022/07 du 7 juin 2022,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 29 mai 2019, le projet de construction d'un gymnase dans l'espace Jacqueline Auriol, visant à permettre la pratique de différents sports, dont le handball à un niveau national a été validé.

La Ville de Coulounieix-Chamiers assurera la maîtrise d'ouvrage unique sur l'ensemble des marchés nécessaires à la réalisation complète de cet équipement.

L'Agence Technique Départementale (ATD), missionnée pour rédiger l'étude de faisabilité de cet équipement, a chiffré le coût prévisionnel de l'opération à 4 938 334,43 € HT, décomposé comme suit :

- Coût des travaux HT : 4 054 470 €,

- Prestations intellectuelles et divers : 883 864,43 €.

Un contrat complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec l'ATD pour la réalisation du contrat présenté.

Compte tenu du montant prévisionnel du projet, le maître d'œuvre de l'opération sera désigné sur la base d'une procédure formalisée sous la forme d'un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse », en application de l'article L 2125-1-2° et des articles R 2162-15 à R 2162-21 et R 2172-1 à R 2172-6 du Code de la Commande Publique.

Le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre consiste dans une première étape à sélectionner des concurrents sur la base des critères de sélection définis dans le règlement de concours. La procédure étant restreinte, le nombre de candidats invités à remettre un projet est fixé à 3 maximum sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers répondant aux critères de sélection. Au vu de l'avis du jury, le maître d'ouvrage fixe la liste des candidats admis à concourir.

Dans une seconde étape, le jury examine les projets et plans présentés de manière anonyme, établit un

classement des projets et émet un avis sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours. Après avis du jury et levée de l'anonymat des projets, le représentant de l'acheteur désigne le ou les lauréats du concours.

Cette procédure nécessite la constitution d'un jury, composé conformément aux articles R2162-17, R2162-22 et R2162-24 de la Commande Publique.

La Constitution du jury de concours s'effectue comme suit :

- M. le Maire, président du jury,
- les membres à voix délibérative de la CAO élus par la délibération N° 2020/02 du 27 juillet 2020 de la ville de Coulounieix-Chamiers (5 membres titulaires ou suppléants),
- les personnes qualifiées avec voix délibérative (3 personnes minimum) :
- un représentant de l'Ordre des Architectes, proposé par l'Ordre des Architectes, qui sera nommé avant la procédure
- un représentant de l'Agence Technique Départementale, proposé par l'Agence Technique Départementale : Madame Mylène Pestourie-Martinez, architecte titulaire, et Monsieur Alban Tinelli, architecte suppléant
- un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui sera nommé en fonction des disponibilités, avant la procédure.

En dehors de ces règles, d'autres membres à voix consultative feront partie du jury, il est proposé :

- les techniciens représentant les services de la maîtrise d'ouvrage,
- les techniciens représentant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

En application des dispositions des articles R.2162-19 à R. 2162-21 et R. 2172-4 du Code de la Commande Publique, les candidats qui auront remis des propositions conformes au règlement de concours, bénéficieront alors d'une prime afin de les indemniser du travail effectué. Le montant de la prime se réfère en pratique au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement de 20 %. Une fiche de la Direction des Affaires Juridiques souligne que « le montant de cette prime devra être réaliste et correspondre à l'investissement fourni par les candidats compte tenu du degré de précision demandé dans la remise de leurs prestations et de la complexité de l'opération ». Il est donc proposé de fixer le montant de la prime à 9 000 € HT par candidat retenu dont la proposition sera jugée conforme au règlement de concours par le jury. A défaut, en application de l'article R. 2172-4 du Code de la Commande Publique, une réduction totale ou partielle du montant de cette prime sera prévue dans le règlement de concours, et pourra être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète (abattement maximum de 50 %), absente ou inappropriée (montant de la prime supprimée). La rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime versée au candidat lauréat du concours.

Il convient par ailleurs de prévoir l'indemnisation des membres du jury composant le tiers de personnalités qualifiées, non rémunérées dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury. Celle-ci sera effectuée sur présentation d'une facture détaillée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme de l'opération,
- **DÉCIDE** le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre,
- **ARRÊTE** le nombre des équipes concourantes à trois,
- **ATTRIBUE** à chaque équipe ayant remis des prestations une prime de 9000 € HT,
- **PRÉVOIT** l'indemnisation des membres du jury composant le tiers de personnalités qualifiées, non rémunérés dans le cadre de leur activité,
- **DIT** qu'une diminution partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée sur proposition du jury au candidat dont l'offre serait incomplète, absente ou inappropriée,
- **ARRÊTE** la composition du jury proposée ci-dessus.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : *Donc nous avons contacté et travaillé avec l'Agence Technique Départementale (ATD), missionnée pour rédiger l'étude de faisabilité de cet équipement. Le chiffrage a été estimé à 4 938 334,43 € HT, décomposé comme suit :*

- coût des travaux HT : 4 054 470 €,
- prestations intellectuelles et divers : 883 864,43 €.

Un contrat complémentaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été passé avec l'ATD pour la réalisation du contrat présenté. Il s'agit d'organiser le déroulement d'un concours de maîtrise d'œuvre qui consiste dans une première étape à sélectionner des concurrents sur la base des critères de sélection définis dans le règlement du concours. La procédure étant restreinte, le nombre des candidats invités à remettre un projet est fixé à trois maximum sous réserve d'un nombre suffisant de dossiers correspondant aux critères de sélection. Je vais vous passer les détails pour continuer. Cette procédure nécessite la constitution d'un jury, composé conformément aux articles de la Commande Publique. La Constitution du jury de concours s'effectue comme suit :

- M. le Maire, président du jury,
- les membres à voix délibérative de la CAO élus par la délibération (5 membres titulaires ou suppléants),
- les personnes qualifiées avec voix délibérative (3 personnes minimum),
- un représentant de l'Ordre des Architectes, proposé par l'Ordre des Architectes, qui sera nommé avant la procédure,
- un représentant de l'Agence Technique Départementale, proposé par l'Agence Technique Départementale : Madame Mylène Pestourie-Martinez, architecte titulaire, et Monsieur Alban Tinelli, architecte suppléant,
- un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) qui sera nommé en fonction des disponibilités, avant la procédure.

En dehors de ces règles, d'autres membres à voix consultative feront partie du jury :

- les techniciens représentant les services de la maîtrise d'ouvrage,
- les techniciens représentant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

C'est une délibération qui nous oriente pour l'organisation de tout cela. Pour conclure, il est donc proposé de fixer le montant de la prime à 9 000 € par candidat retenu dont la proposition sera jugée conforme au règlement de concours par le jury. Je voulais surtout ne pas tout vous lire c'est assez fastidieux. Par contre, il convient par ailleurs de prévoir l'indemnisation des membres du jury composant le tiers de personnalités qualifiées, non rémunérées dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury. Celle-ci sera effectuée sur présentation d'une facture détaillée. Voilà l'organisation de ce jury de concours pour le futur gymnase.

M. le Maire : *Alors je précise qu'on le fera en fin d'ANRU pour des raisons financières, mais on est obligé de le lancer avant 2025. Voilà c'est pour cela que l'on commence à prendre les devants et je rappelle que ce gymnase on a sollicité toutes les associations sportives et étant donné que le gymnase Céline DUMERC est plein à 98 %, les associations ont manifesté vraiment leur désir d'avoir un nouveau gymnase. C'est pour cela que l'on a continué dans le cadre de l'ANRU, la construction d'un nouveau gymnase. Des questions ?*

M. Vincent BELLOTEAU : *C'est dans le programme ANRU.*

M. le Maire : *Oui c'est ce que j'ai dit, dans le programme ANRU, on le fait, parce qu'en plus les associations nous on dit « ok c'est bon il y a un besoin sur Coulounieix-Chamiers » bien évidemment.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Ce besoin était identifié...*

M. le Maire : *Oui bien sûr, on l'a redemandé puisque avant je rappelle qu'il n'y avait pas de gymnases municipaux. A partir du moment où il y a eu un gymnase municipal, le projet de gymnase a complètement changé puisque avant c'était un gymnase qui aurait pu remplacer le gymnase DUMERC avec les mêmes activités, un gymnase poly sportif, alors que là on va se recentrer sur certaines activités sportives puisqu'il y a la possibilité d'avoir... Donc c'est pour cela que l'on a fait cette consultation. Vous n'allez pas nous reprocher de consulter les associations sportives pour savoir si elles sont d'accord sur le fait de faire un nouveau gymnase. Voilà donc on le fera mais je le dis tout de suite, en fin.*

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/21

ÉTUDE ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER JACQUELINE AURIOL

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Considérant qu'il convient d'effectuer une étude globale portant sur l'éclairage public de l'espace Jacqueline Auriol, qui fait actuellement l'objet d'un programme de renouvellement urbain,

Vu le plan d'aménagement joint à la présente,

Vu que la commune de Coulounieix-Chamiers, adhérente au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public,

Considérant qu'un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux,

Considérant que si la commune ne donnait pas une suite favorable au projet proposé par le SDE dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle devrait rembourser au SDE 24 les frais d'étude,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** le SDE 24 afin d'engager les études techniques,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,
- **MANDATE** M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : *Donc là il s'agit simplement de mandater le SDE 24 pour qu'il fasse les études de l'éclairage du quartier Jacqueline AURIOL afin de, dans le renouvellement de la voirie et le redessin de la voirie, on puisse passer tous les fourreaux et toutes les bonnes positions pour les luminaires. C'est donc urgent de le faire à ce moment-là pour que cela soit fait dans l'ensemble des travaux.*

M. le Maire : Des questions ? Non ? Alors juste avant de voter, vous dire que j'étais à Périgord Habitat hier en réunion. J'ai donc posé la question de savoir quand allaient être détruites les maisons et à quand la reconstruction parce que l'on a rechangé un peu par rapport à l'emplacement du gymnase, et donc cela va commencer au premier trimestre. Cela suit son cours, il y a eu un petit peu de retard parce que compte tenu des entreprises, des matières premières...

Mme Arlette ESCLAFFER : Et du déménagement des personnes qui habitaient.

M. le Maire : ...Et du déménagement qu'il a fallu... On a fait cela très très cool on va dire. Toutes les personnes qui restaient ont été relogées suivant leur desiderata, donc cela a pris un petit peu de temps.

Mme Arlette ESCLAFFER : Dans des logements refaits à neuf.

M. le Maire : Et dans des logements refaits à neuf mis à disposition par Périgord Habitat. Donc cela a été fait humainement et dignement, donc parfois un petit peu de retard mais trois mois ce n'est pas...

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/22

ACHAT D'UNE PARCELLE SISE 256, ROUTE DE CHARBONNIERAS AUPRÈS DE M. DOURSOUT

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Vu les articles L.2241-1 et L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'acheter la parcelle cadastrée section AW n° 424 sise 256, route de Charbonnières, constituée de voirie affectée à l'usage du public, afin de régulariser la situation,

Vu la demande de M. DOURSOUT, propriétaire de ce terrain, de le rétrocéder à la commune pour l'euro symbolique,

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'achat de cette parcelle cadastrée section AW n° 424 d'une superficie d'environ 1 595 m² pour l'euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'achat de la parcelle de M. DOURSOUT Jean- Michel et ce, pour l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- **DÉSIGNE** l'office notarial SCP Nelly BORIE et Claudia MEDEIROS pour réaliser l'acte.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : Alors c'est très simple, cette parcelle qui était la propriété de M. DOURSOUT père avant son décès et que le fils ne reprenne cette parcelle deux rues qui passent devant chez lui revient à la commune pour 1 € symbolique.

M. le Maire : Des questions ? Non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CAPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

2022/23

DÉCLASSEMENT ET VENTE - DESTRUCTION DE VÉHICULES COMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MOREAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Commune souhaite se dessaisir des véhicules suivants :

- Camion benne de marque Renault immatriculé DV-050-BH,
- Saxo de marque Citroën immatriculé 8208 TN 24,
- Berlingo de marque Citroën immatriculé 1749 TV 24,
- Berlingo de marque Citroën immatriculé 5279 TE 24.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la vente :

- du camion immatriculé DV-050-BH,
- du véhicule Saxo marque Citroën immatriculé 8208 TN 24,

Suivant propositions par voie d'enchères sous plis fermés,

et la destruction :

- du Berlingo marque Citroën immatriculé 1749 TV 24
- du Berlingo marque Citroën immatriculé 5279 TE 24.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de réformer les véhicules sus-évoqués, de vendre le camion benne, la Citroën Saxo et de détruire les Berlingo,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

DÉBAT

M. Philippe MOREAU : Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la vente :

- du camion immatriculé DV-050-BH,
- du véhicule Saxo marque Citroën immatriculé 8208 TN 24,

Et nous avons une deuxième proposition c'est la destruction :

- du Berlingo marque Citroën immatriculé 1749 TV 24,

- du Berlingo marque Citroën immatriculé 5279 TE 24.

Il y a deux véhicules qui partent à la casse et deux véhicules qui offriraient un intérêt pour ceux qui veulent les acheter.

M. le Maire : *M. GORY vous avez la parole.*

M. Philippe GORY : *Oui c'est pour savoir s'il y a un déclassement ou une vente prévue des bennes pour les déchets verts ? Parce que des habitants de la commune ont désiré avoir des bennes pour les gros travaux d'espaces verts et il n'y a pas eu de réponse positive alors que cela faisait partie des services publics de la mairie donc je n'ai pas de souvenir qu'il n'y avait plus cela. Alors est-ce que l'on a tout déclassé aussi ces choses-là ou alors c'est un service public en moins puisqu'il y a moins d'agents ?*

M. Philippe MOREAU : *Non M. GORY je vais vous expliquer. C'était un service qui avait été institué et imaginé pendant la période Covid où les gens ne pouvaient pas se déplacer. Donc cela a été fait mais cela n'avait pas vocation à être pérenne pendant dix ans ou vingt ans.*

C'est un service qui coûte beaucoup de temps et beaucoup de personnel pour le faire. Après il y a tout un tas de gens qui comptaient essentiellement sur ce service-là pour refaire leur jardin à moindre coût.

On rentre aussi en conflit avec les professionnels de ce genre de choses, les paysagistes qui nettoient les trucs. Donc on ne peut pas les faire payer parce que l'on rentre en conflit et on ne peut plus l'assurer parce que l'on n'a pas les moyens humains et de matériel. Mais ne vous réjouissez pas trop vite quand je dis les moyens humains, c'est normal une bonne gestion, la vocation d'une commune ce n'est pas forcément, on peut aider au maximum les particuliers mais il y a un moment où il faut savoir dire non.

M. le Maire propose de mettre aux voix.

Vote au scrutin public :

A l'unanimité : MM. Thierry CIPIERRE, Lucas GUILLEMOT, Mme Marie-Claire SARLANDE, MM. Jean-Marc MATHIAS, Rodolphe FERRAZZI, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Philippe MOREAU, Mme Béatrice DESMET, M. Thomas MAZIN-PAGNON, Mme Nathalie BOUCHET, M. Daniel DUBOIS, Mme Cidalia FERREIRA, M. Stéphane LOZAC'H, Mmes Stéphanie DUMONCEAU, Christelle LOTTERIE, M. Bernard MANIERE, Mme Christine DROMBY, M. Pascal BOUILHAC, Mme Sandrine FATTORI, MM. Patrick BOISSEL, Vincent BELLOTEAU, Mme Mireille BORDES, MM. Patrick CAPOT, Philippe GORY, David BERNARD.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire : *Voilà on arrive au terme de ce Conseil. Je donne la parole à Mme BORDES.*

Mme Mireille BORDES : *Je vous remercie beaucoup M. le Maire de me donner la parole parce que je ne suis pas sûre de rester jusqu'au bout après pour les questions diverses. Alors M. le Maire, M. David BERNARD est absent je le regrette parce que c'est lui qui aurait pris la parole. Vous savez qu'il est président de l'association du bas-Chamiers et il est interpellé très très souvent par les habitants notamment dans ce quartier, mais par d'autres habitants aussi à propos du SMD3. Alors je sais que le débat va être long, que vous allez en parler avec Agissons Ensemble pendant très longtemps donc moi je ne vais pas rentrer dans le débat parce que les difficultés on les connaît tous, il n'y a pas une journée sans qu'il y ait des articles de presse, il n'y a pas une journée où dans les rues on vous interpelle à ce sujet. Ce que je voudrais vous dire c'est que j'ai vu sur un article de presse qu'il y allait avoir un groupe de travail où les habitants seraient conviés. Je voulais savoir ce sont les communes qui doivent l'organiser pour ce qui est des habitants et je voulais savoir M. le Maire comment vous envisagez de l'organiser parce que je pense que les gens sont effectivement d'abord très en colère, parce que c'est effectivement très très contraignant. Il y a des études qui ont été faites par les services sociaux où notamment les mamans avec les couches, les personnes qui gardent des enfants, les personnes qui gardent des personnes âgées, vont avoir des sommes impossibles à payer tellement c'est compliqué. Donc je pense qu'il y a un débat qui va s'ouvrir, je pense qu'il est compris*

maintenant que ce n'est absolument pas possible de le mettre en place de cette manière-là. Moi la question qui m'intéresse c'est comment la concertation va-t-elle être menée ?

M. le Maire : *J'avais déjà sollicité le SMD3 pour deux réunions d'information avant l'application de la redevance incitative. Le problème a été que je crois que c'est de notoriété publique, j'ai été malade et je tenais à assister à ces réunions. Cela a duré un mois et demi donc cela a été reporté puisqu'il faut quand même, pour que l'on fasse cette réunion-là, il faut que l'on soit prévenu quand même trois semaines à l'avance pour faire un boitage pour que les gens viennent. Si on fait une réunion et que les gens ne le sachent pas... Ces réunions, j'ai revu M. PROTANO et ses services, elles vont être initiées en début d'année donc à la mise en place de la redevance incitative, et comme cela tous les habitants de Coulounieix-Chamiers pourront poser leurs questions, leurs préoccupations, leurs revendications, leurs problèmes et tout cela sera mis à jour. Je ne rentre pas dans le détail de la redevance incitative, tout le monde la connaît. Simplement je rappelle quand même que la commune de Coulounieix-Chamiers s'est préoccupée tout de suite du fait des problèmes pour les gens PMR (Personnes à Mobilité Réduite) et seniors, et donc on avait mis en place un système de collecte des déchets pour ces gens-là parce qu'il est évident que pour des personnes se déplacer pour porter leurs déchets, il y en a cela pose un problème. S'ils ne peuvent pas se déplacer, s'ils sont malades, c'est impossible. Donc on l'avait mis en place. Depuis il y a eu une réponse du SMD3 avec les CIAS, et le reste pour ceux qui sont en dehors, c'est nous qui continuons à le prendre en charge. Le Centre Communal d'Action Sociale avait repéré tous les gens donc cela nous coûtait quand même et avec le CIAS il y en a moins mais par contre on continue à le faire. Et on a demandé au SMD3, on a tout de suite dit cette préoccupation, qu'il nous rembourse une partie par un fonds à déterminer. En tout cas on s'est préoccupé de cela. Deuxième chose, le problème des couches et pour les incontinents, les couches pour adultes. C'est vrai que cela pose un problème qui, à l'heure actuelle, n'est pas foncièrement résolu. Enfin, il dit que c'est résolu, mais à mon avis ce n'est pas foncièrement résolu. Troisièmement, j'ai tout de suite dit cette préoccupation sociale, c'est à dire je m'explique : les gens qui vont avoir plus de mal ce sont les gens qui sont dans les HLM ou qui ont une famille avec trois ou quatre enfants et qui avaient 80 € de TEOM, et qui maintenant va passer alors je les ai là les chiffres mais je vais rester dans l'absolu à 350 €, elle va avoir 270 € en plus. Compte tenu de la précarité de nos quartiers, 270/12 cela fait 25 € par mois c'est colossal. Donc là j'ai demandé au Département, puisque la compétence du Département c'est le social, si éventuellement on ne peut pas réfléchir à une participation sociale du Département. On l'a demandée aussi au SMD3. Et aussi il faut solliciter nos Députés parce qu'il y a un problème de loi par rapport au social du SMD3. Donc tout cela ce sont des préoccupations et au niveau matériel, la mise en place a posé des problèmes mais qui j'espère se résoudront dans le temps en essayant de répondre à toutes ces difficultés. Par contre, l'essence même du SMD3 c'est de passer de 100 % enfouis à 30 % enfouis. Donc c'est réellement une préoccupation écologique et une préoccupation pour la planète. Il suffit de se rendre à Saint-Laurent-des-Hommes pour voir. On en a encore parlé cet après midi puisque j'étais au SMD3, que ce n'est pas possible, ces hectares d'enfouissement, c'est absolument atroce. C'est une préoccupation majeure pour nos sociétés et donc il faut bien trouver des solutions. Il y a une solution qui a été trouvée, on peut la critiquer mais on peut l'améliorer sur les points que je vous ai dits. Et en ce qui concerne la commune, évidemment je veux bien répondre. Il y a autre chose qu'il faut comparer. Les gens m'appellent et me disent « on était à 110 € on passe si on est tout seul à 192 €, 80 € de plus à payer ». Or c'est faux parce qu'il ne faut pas comparer sa redevance incitative à payer l'an prochain à sa TEOM payée l'an dernier parce que la TEOM qui aurait été relevée l'année prochaine elle aurait été à 250 € par personne. Donc en fait les gens seuls, ils économisent 70 €. J'ai fait les calculs cet après midi approximativement, ce qui fait qu'il faut comparer à réellement ce qu'aurait été la TEOM de point d'apport volontaire de porte à porte si on était resté au porte-à-porte. Alors c'est cela qu'il faut comparer. En fait il y a du gain potentiel, alors pas pour tout le monde, il y a des gens à qui cela pose une difficulté. Et cet après midi au SMD3, il y a une préoccupation majeure des gens du quartier qui est la mensualisation de la redevance incitative. Je l'ai posée cet après midi au SMD3 et cette année non ce n'est pas possible. Par contre les gens auront la possibilité de le faire en trois fois, et à partir de l'année prochaine éventuellement il pourrait y avoir une mensualisation parce que c'est une demande énorme des quartiers, nos quartiers, à Périgueux sûrement aussi, parce que c'est vrai que payer 250 € en une fois en septembre, il y a d'autres choses à faire. Donc l'an prochain, vous êtes tous des vecteurs*

de communication, on peut le faire en trois fois, ils vont recevoir un papier et à partir de l'année d'après éventuellement en mensualisation.

Mme Mireille BORDES : Vous nous avez dit « les habitants vont être consultés » ce n'était pas cela ma question. Il doit y avoir une commission officielle et ma question était comment vous envisagez de demander aux habitants s'ils veulent participer ? Ce n'est pas ils auront la parole, c'est cette commission elle va être officielle c'est ce que j'ai compris.

M. Vincent BELLOTEAU : C'est un comité consultatif.

Mme Mireille BORDES : C'est un comité consultatif effectivement. Donc comment envisagez vous de faire appel aux volontaires sachant que les réunions il va y en avoir quelques unes ?

M. le Maire : Moi je pense que les habitants vont être invités à venir, après ils s'adressent au SMD3. Mais personnellement, je ne vois pas pourquoi je mettrai un comité consultatif.

Mme Mireille BORDES : Parce que c'est prévu M. le Maire !

M. le Maire : Ah c'est prévu ! Ils n'en ont pas parlé cet après midi !

Mme Mireille BORDES : Il est prévu que le SMD3 mette en place ce comité.

M. le Maire : Bon et bien j'attends qu'il me demande et à ce moment-là on le mettra en place.

Mme Mireille BORDES : Et que pour qu'il fonctionne ce comité, il y aura une partie d'habitants, je me demandais comment les choses allaient se faire.

M. le Maire : Ok bon on le mettra en place quand...

Mme Mireille BORDES : Et puis ma dernière question après j'arrêterai de vous embêter M. le Maire, ma dernière question, pour diminuer les déchets, avez vous commencé à travailler sur des composteurs ?

M. le Maire : Oui oui.

Mme Mireille BORDES : Alors individuels ça ne peut être qu'une participation mais du moins collectifs là où il y a des logements.

M. le Maire : Alors le problème des compost collectifs c'est qu'il faut une bonne gestion du compost collectif. Si c'est pour que les gens mettent n'importe quoi et que cela pollue parce qu'après il y a des rats, il y a des odeurs etc. Il y a des solutions, c'est le compost avec un codage. C'est-à-dire que normalement il faut faire une formation, avec un code, ce sont des maires qui commencent à faire ce système-là parce que ceux qui l'ont mis en place c'est très difficile. Donc oui on réfléchit au compost, et c'est aussi une question de justice par rapport à des gens qui ont un grand jardin. Ceux qui n'ont pas de grand jardin et ont un petit appartement, c'est difficile de faire du compost. Alors je vais répondre à une autre question de M. David BERNARD, à propos de l'eau. Il y a beaucoup de factures qui sont... Nous on s'en est aperçu on a déjà fait la réunion avec la SAUR. Donc il suffit que les gens qui ont des problèmes nous amènent leurs factures et on les transmettra à la SAUR. Rapide M. GORY !

M. Philippe GORY : C'est toujours sur le sujet du SMD3, donc je vais compléter les propos qu'a tenus Mme BORDES. En tant qu' élu j'ai été invité à une réunion au SMD3 en juin 2021. Aujourd'hui je me sens floué, je trouve que les propos tenus à l'époque par les responsables étaient fallacieux et aujourd'hui cette présentation est complètement erronée et on se retrouve nous, élus en porte-à-faux vis à vis de la

population qui se pose beaucoup de questions. En tant qu'élus, je défends la redevance incitative, fortement. Par contre la présentation que vous venez de faire mais ce n'est pas de votre faute, vous venez de rendre compte de la présentation que l'on va devoir faire nous élus en disant « si jamais il n'y avait pas eu cette redevance, les TEOM auraient augmenté de 200 % » c'est ce que vous venez de dire. Sauf que cela n'a jamais été présenté il y a deux ans, cela n'a jamais été présenté comme cela à l'époque aux élus. Donc aujourd'hui la population ne peut pas comprendre, en termes de sémantique c'est un peu comme la taxe foncière, quelque chose qui n'a jamais été voté et l'élus ne peut pas être compris de la population. Donc je ne vois pas comment on va pouvoir dire « vous auriez du payer beaucoup plus mais sans jamais avoir de chiffre réel » donc je pense qu'il y a un vrai problème de sémantique et qu'il faut que l'on fasse attention. Après en termes de mairie, on a des coûts indirects énormes qui vont nous retomber sur le coin de la figure. On a parlé des couches, du Centre d'Action Sociale, je pense que le budget va exploser pour couvrir les besoins des personnes pour ne pas avoir de grosses factures. En termes de subventions je l'ai dit tout à l'heure, les Restos du Cœur et d'autres associations sportives en tant qu'utilisateurs avec leurs cartes vont avoir des frais énormes en plus. Cela veut dire que d'une façon indirecte c'est la commune qui va devoir financer. Nos agents techniques vont devoir ramasser les immondices qu'il y a partout alors que ce n'est pas encore payant, on est bien d'accord ce n'est pas encore payant, donc une fois que ce sera payant je pense que cela va éclater complètement, on va passer notre temps à ramasser les poubelles autour. Cela va aussi avoir un coût indirect puisque si je me souviens bien de la présentation d'il y a deux ans, on a un certain nombre de cartes et l'on va devoir payer nous aussi. Donc je pense qu'il y a vraiment un problème de présentation de la part de M. PROTANO et qu'il est dans sa tour d'ivoire. Il ne comprend pas la réaction des personnes et je pense que les réunions publiques vont être très difficiles et vous le savez aussi bien que moi que cela va être difficile. Je pense que l'on a besoin vraiment de se mettre autour d'une table pour voir ce que l'on dit avant ces réunions parce que là cela peut partir à la Foire d'Empoigne. On peut comprendre les personnes qui voient des chiffres et des coûts monstrueux parce que 25 € de plus par mois quand on vit au RSA ou chose comme cela, c'est peut-être quinze jours de repas donc à un moment donné impossible, faisons bien attention à cela. J'avais d'autres questions diverses, je vais en profiter. Concernant un texte que vous avez lu lors de la journée...

M. le Maire : Attendez M. GORY...

M. Philippe GORY : Je ne sais pas on est dans les questions diverses vous m'avez dit...

M. le Maire : Au sujet des questions diverses, je vous rappelle que l'article 7 - questions orales, normalement elles doivent être remises deux jours avant.

M. Philippe GORY : Vous ne voulez pas que l'on débâte de ce qui a été écrit et de ce que vous avez lu lors de la journée des habitants sur la semaine du développement durable et l'annonce ce jour-là de la célébration de la fête du jeu avec une venue d'une locomotive à vapeur ?

M. le Maire : Je vous répondrai, vous m'envoyez ces questions, vous me les avez envoyées ?

M. Philippe GORY : Non non je comprends bien que vous êtes sur un déni complet de débat sur des choses simples qui ont une réponse très...

M. le Maire : Mais pas du tout ! Alors est-ce que je fais un déni de débat alors qu'il est 21h et cela fait 3h que nous y sommes et je ne le regrette pas du tout...

M. Philippe GORY : Je sais il y a match de foot mais c'est pas la France c'est demain !

M. le Maire : Alors par contre vous savez M. GORY il y a des règles quand même, vous les connaissez les règles...

M. Philippe GORY : Oui par exemple celles de...

M. le Maire : Donc j'ai toujours répondu à toutes les questions que vous m'avez posées. Lesquelles que je n'ai pas répondu ?

M. Vincent BELLOTEAU : J'ai la liste.

M. le Maire : Alors allez-y.

M. Vincent BELLOTEAU : C'est ma dernière déclaration.

M. Philippe GORY : Par contre je vous rappelle...

M. le Maire : Non mais courte...

Inaudible

M. le Maire : Non mais c'est fichu le foot là !

M. Philippe GORY : Par contre je vous rappelle quand même qu'il y a un problème.

M. Vincent BELLOTEAU : Là on est en Conseil municipal, on n'est pas une association de philatélie
M. le Maire !

M. le Maire : Mais il n'y a pas de problème ! Il y a des règles...

M. Vincent BELLOTEAU : On peut prendre quinze minutes pour échanger avec les conseillers municipaux.

M. le Maire : Il y a des règles.

M. Lucas GUILLEMOT : Vous aviez 48h pour envoyer vos questions.

M. Philippe GORY : Excusez-moi M. Pap N'DIAYE a parlé... il y a deux jours, je n'ai pas eu le temps...j'ai parlé hier soir à Mme Marie Claire SARLANDE de la situation des écoles en cas de fermeture, j'aimerais bien savoir quelle est la position...

M. le Maire : Alors je vais vous répondre rapidement parce que c'est rapide.

M. Philippe GORY : Ah vous voyez que vous pouvez répondre quand cela vous intéresse !

M. le Maire : D'abord je réponds sur le SMD3 après je réponds sur l'école et après on clôt la séance. Je rappelle que le SMD3 cela a été voté il y a quatre ans avant que M. PROTANO y soit et donc les élus de l'époque l'ont voté. Par contre la TGPAT qui augmentait de six à sept fois c'était prévisible et cela a toujours été dit, moi je l'ai toujours vu. Il y a la courbe, elle est exponentielle. Donc tout le monde le savait. Par contre, c'est vrai que les gens ne le savaient pas mais de toute façon s'il y avait la redevance incitative, est une réponse aussi à l'explosion de la TGPAT et en même temps avec une vocation écologique.

M. Philippe GORY : Je viens de dire exactement ce que vous venez de dire !

M. le Maire : C'est parfait on est d'accord. Deuxièmement, c'est l'école qui ferme.

M. Philippe GORY : Les coupures électriques... M. Pap N'DIAYE notre ministre a annoncé que les élèves devaient pouvoir manger et venir.

M. le Maire : En cas de coupure, l'État dit que s'il y a des problèmes d'électricité cet hiver il coupera à certains endroits, ce n'est pas dit que ce soit à notre école, mais l'électricité cela peut être à l'école Louis Pergaud ou à l'école Eugène Le Roy. Dans ce cas-là il est prévu la fermeture de l'école si c'est le matin, le matin, si c'est l'après midi, l'après midi. Par contre, nous nous assurerons le service minimum, c'est-à-dire qu'il y aura des gens qui accompagneront les enfants qui seront là. Au niveau du chauffage il y a l'inertie qui fait que ça chauffera toujours, en même temps c'est la journée, s'il n'y a pas d'électricité ce n'est pas un souci. Donc nous assurerons la continuité du service public, par contre si les instituteurs ne sont pas là...

M. Philippe GORY : Mais je crois que l'on a un problème tout simplement de compréhension. Je crois que M. Pap N'DIAYE a dit que c'était fermé de 9h à 10h et de 11h à 13h. Je ne vois pas comment on peut avoir des élèves dans une classe à ce moment-là puisqu'il est prévu par l'Éducation Nationale que les élèves ne se rendent pas sur les sites...

M. le Maire : Ah mais s'ils ne se rendent pas, pour les parents dont les enfants...on fera le service minimum.

M. Philippe GORY : Les seuls qui sont concernés si vous reprenez le Sud Ouest de dimanche, puisque c'est dans cela que cela a été prévu, il est prévu que les enfants des soignants comme pendant le Covid rejoignent des centres dédiés. On sera averti la veille à 17h, et je vois mal en plus les enseignants être encore à 17h en place à part la directrice pour avertir les parents par sms « demain vous gardez vos enfants vous ne travaillez pas ». On a un vrai problème et je pense qu'il y a besoin d'y réfléchir.

M. le Maire : C'est deux jours avant qu'on le sait donc on aura le temps de s'adapter.

M. Philippe GORY : Je lis les informations de la presse.

M. le Maire : On se mettra... Et donc pour les parents qui ont des enfants et qui travaillent, on assurera le service minimum.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Non on assurera les règles de sécurité. Bon allez-y M. BELLOTEAU.

M. Vincent BELLOTEAU : Encore 3 minutes de courage M. le Maire.

M. le Maire : Vous m'en demandez beaucoup ce soir !

M. Vincent BELLOTEAU : Je sais, j'en ai conscience. Merci M. le Maire. En cette fin de séance, donc et après les questions diverses, nous vous remercions de les avoir acceptées, nous souhaitons faire une courte déclaration publique, vraiment courte, concernant...

M. le Maire : Je n'ai pas confiance là !

M. Vincent BELLOTEAU : Si si regardez je ne vous mens pas, à peine une page. Concernant l'état de la démocratie locale, et c'est un sujet très sérieux M. le Maire, l'état de la démocratie locale à Coulounieix-Chamiers. M. le Maire à maintes reprises nous vous avons interpellé sur la démocratie, le respect républicain, la manière de gouverner, et sur votre manière de considérer l'opposition municipale à Coulounieix-Chamiers. Deux ans et demi après votre arrivée aux affaires, notre constat, M. le Maire, est sans appel. Votre fonctionnement démocratique ne nous convient pas et nous le considérons même à maintes égards, anti- républicain M. le Maire. Les exemples sont nombreux pour étayer nos propos. Contrairement à vos discours sur le respect des opinions, le respect du dialogue démocratique, la place de l'opposition, je vous cite, mais ce qui est bien avec vous, heureusement le culot ne tue pas « je serai le maire de tous les Colomniérois ». Voici la réalité. En 2 ans et demi aux affaires, pas une seule fois M. le Maire, il

n'y a pas d'exagération c'est la réalité, pas une seule fois l'opposition municipale n'a été conviée à participer à ce que l'on appelle les visites officielles. De tout temps cela existait. Les visites officielles M. le Maire, c'est-à-dire lorsque vous avez notamment en particulier la visite du Préfet qui vient pour visiter les chantiers, ANRU. Sachez que dans les équipes précédentes même lorsque l'opposition est en conflit au tribunal administratif entre M. SCHRICKE et M. ROUSSARIE, jamais il ne serait venu à l'idée de M. le Maire de ne pas convier l'opposition municipale, cela ne lui serait même pas venu à l'esprit. Nous, nous n'existons pas, nous découvrons dans la presse que vous avez visité tel ou tel chantier avec les représentants de l'État. Visites de chantiers en présence d'officiels, exemple les chantiers ANRU, avec le Grand Périgueux. Pourquoi vous ne nous conviez pas une seule fois à ces visites-là ? Lors de l'accueil des nouveaux habitants samedi dernier en mairie, vous avez, pardonnez moi M. le Maire, délibérément ou alors vous nous expliquerez les raisons, omis de citer et de présenter les élus de l'opposition Patrick CAPOT et Philippe GORY étaient présents dans la salle.

M. le Maire : *Non non je vais répondre.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Nous découvrons dans la presse ensuite que vous avez signé une convention et c'est une bonne chose, sur les droits des femmes M. le Maire.*

M. le Maire : *Non les violences.*

M. Vincent BELLOTEAU : *Les violences faites aux femmes concernant les droits des femmes. Comment et par qui est construite cette convention ? Aucune réunion, aucun travail en commission municipale. Pourquoi ? Nous découvrons la mise en place d'un plan de sobriété énergétique, même constat M. le Maire aucun travail en commission municipale. Sur une thématique aussi transversale, pas abordée une seule fois en commission écologie, bizarre. Pas abordée une seule fois en commission finances, pourquoi ? Pas abordée une seule fois en commission administration générale, c'est drôle il y a un livret qui concerne la partie des salariés. Question : mais pourquoi vous vous embêtez à mettre en place les commissions municipales ? Nous n'avons été saisis à aucun moment de ces dossiers. Pourquoi bafouer les règles les plus élémentaires de la démocratie en excluant l'opposition municipale ? Vous allez même plus loin M. le maire en ignorant nos propositions malgré votre demande. Vous nous dites concernant les commissions extra municipales je ne sais pas si vous vous rappelez les deux derniers Conseils, vous le savez nous réclamons depuis deux ans, la mise en place de ces commissions extra municipales. Vous nous dites textuellement « allez chiche proposez moi des idées ». Le prochain Conseil arrive, qu'est-ce que nous vous faisons ? Nous vous listons huit commissions extra municipales, elles sont dans le procès-verbal du dernier Conseil. Vous n'avez pas daigné une seule fois répondre à nos sollicitations. Comment appeler cela M. le Maire ? Pour nous c'est se moquer ouvertement de l'opposition. Vous avez mis en place un système parallèle de fonctionnement opaque en dehors des commissions et des circuits de validation officiels. Je vous le dis, comment expliquer à la population que vous travaillez un plan de sobriété énergétique sans jamais faire appel aux commissions municipales dont c'est la fonction et le rôle ? C'est inscrit noir sur blanc dans le Code Général des Collectivités ! Votre fonctionnement est malheureusement aux antipodes de tous ces beaux discours. Pour nous c'est absolument inadmissible et irrespectueux. C'est pas tant que ce soit irrespectueux envers nous M. le Maire, on en a l'habitude depuis deux ans et demi, c'est surtout irrespectueux envers les Colomniéroises et les Colomniérois qui n'ont pas fait le choix de voter pour vous M. le Maire. En insultant l'opposition municipale, indirectement vous insultez la population qui n'a pas mis un bulletin Thierry CIPERRE. M. le Maire, sans opposition municipale je sais que vous le savez, il n'y a pas de démocratie possible, que ce soit au niveau national ou au niveau local. A Coulounieix-Chamiers, malheureusement, nous estimons avoir basculé dans un autre régime de gouvernance et ne le prenez pas comme une insulte, mais je pense que nous avons basculé dans le régime de CIPERRE ler.*

M. le Maire : *Non mais là je rêve ! Peut-être que vous rêvez à un régime comme cela, je ne sais pas un régime fort, antidémocratique. Alors là je prends à témoin tous ceux qui sont là, je veux dire quand vous me dites que je ne respecte pas l'opposition alors qu'à chaque délibération, ce qui est logique, vous avez la*

parole et un temps illimité. Que vous avez des questions diverses et qu'à chaque fois vous me posez plein de questions...

M. Vincent BELLOTEAU : C'est la loi.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème, non non non la loi ce n'est pas cela. Normalement c'est le règlement intérieur, donc vous bafouez le règlement intérieur systématiquement et à chaque fois par respect de la démocratie je vous donne la parole. Et je vous annonce que tout ce qui est légal, vous recevez toutes les convocations vous recevez toutes les délibérations, tout ce qui est vous l'avez. Vous avez tous les documents comme tout le monde alors quand vous me dites que l'on ne respecte pas la démocratie je me permets de sourire, voire de rire, voire je me dis on revient au début, c'est dans le domaine du mensonge et quand là vous me parlez et en plus on se rencontre régulièrement. A ce moment-là je suis un démocrate total. Les commissions extra municipales. Alors je veux bien vous y répondre parce que vous m'avez posé la question la dernière fois et que j'ai omis de vous répondre à la fin. Alors vous me parlez de développement durable, de transition écologique, solidarité, Ô régie, vie associative, urbanisme, sport, finances. Alors M. BELLOTEAU je vais vous répondre, j'ai même préparé une réponse. Il ne vous a pas échappé que j'ai été élu démocratiquement ? Il y a deux ans et demi la population a rejeté votre programme, vous êtes d'accord ?

M. Vincent BELLOTEAU : Il faut remercier la Covid.

M. le Maire : M. BELLOTEAU, vous aviez pendant les deux mois de Covid je vous annonce que vous aviez été repris votre salaire, vous avez démissionné de vos fonctions deux jours avant, mais comme cela vous manquait sûrement, deux jours après vous avez été réinvesti dans vos fonctions et vous étiez quand même très très bien placé pour faire la campagne. Vous aviez tout. Je ne regrette pas c'est normal vous étiez au pouvoir mais ne dites pas que la Covid m'a favorisé.

M. Vincent BELLOTEAU : Qui était au premier tour M. le Maire ?

M. le Maire : C'était vous et alors ? Au deuxième tour qui c'est qui a été élu ? Et je dois dire que la population de Coulounieix-Chamiers m'a mandaté pour accomplir mon programme. D'ailleurs, vous avez constaté que parfois je fais des choses avec lesquelles vous êtes d'accord. Ce que je fais et je ne vais pas à chaque décision faire une commission extra municipale pour demander l'avis des gens. La démocratie a parlé et je remettrai mon mandat vous savez dans trois ans vous êtes d'accord, et dans trois ans il y aura une campagne, vous pourrez...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Mais attendez j'espère ! Et quand vous me dites qu'il n'y a pas d'opposition, l'opposition à Coulounieix-Chamiers elle existe. Il y en a même deux. Puisque je rappelle que dans votre grand élan démocratique vous étiez six je crois à la base, et vous ne vous êtes pas trop entendus et que maintenant il y a deux groupes. Même dans le grand débat démocratique, l'hyper démocratie que vous pratiquez, il y en a six ou sept qui ont démissionné pour je ne sais quelles raisons.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Oui oui c'est bon voilà je vous le rappelle. Scission et démission. La démocratie il faut la faire dans mon mandat dans quatre ans. Les Colomniérois se prononceront à nouveau. Si ils vous choisissent, aucun souci.

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Alors attendez d'ailleurs il me semble que vous avez été les promoteurs zélés de la démocratie participative, mais alors vraiment zélés parce que durant votre mandat vous n'avez fait qu'une commission. Enfin votre mandat, c'est vrai à chaque fois je me trompe, c'est vrai que vous n'étiez pas aux affaires. Mais quand même vous étiez collaborateur politique du Maire, vous étiez quand même aux affaires. Vous n'avez fait qu'une seule commission extra municipale sur l'écologie avec très peu de succès populaire puisqu'il y avait trois ou quatre personnes. Alors vous nous faites des leçons de morale parce qu'on ne fait pas de démocratie participative, mais enfin vous n'en avez pas donné l'exemple. J'espère que dans trois ans quand vous serez élu, à chaque décision que vous prendrez vous appellerez la population et vous verrez il y en a qui seront pour, contre et cela mettra des mois pour faire avancer les choses. Alors par contre j'ai entendu vos propositions et nous allons organiser, je voulais le faire un peu avant mais j'ai été malade, nous allons organiser des consultations dans chaque quartier pour savoir ce qu'ils pensent. Enfin je me fiche de savoir ce qu'ils pensent politiquement, ce qu'ils pensent de notre gestion, s'ils ont des idées, s'ils ont des envies, si ça va, ce qui ne va pas enfin en général c'est ce qui ne va pas, pour essayer d'améliorer la situation. C'est comme cela que je vois la démocratie participative. Mais si à chaque fois pour la finance je dois m'en référer aux gens on en vient pas. Vous avez vu comme moi que pour les élections municipales il y avait 47 % de gens qui sont venus, alors vous me voyez faire des réunions sur des sujets qu'ils ne connaissent pas et qu'il y ait trois personnes qui viennent ou toujours les mêmes...

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Mais par contre on va aller voir les gens. Après vous m'avez posé des questions sur quoi ? C'est tout cela ira j'ai répondu sur tout ?

M. Vincent BELLOTEAU : Inaudible

M. le Maire : Alors attendez, sur la visite du Préfet. Le Préfet m'a averti très rapidement qu'il voulait voir l'ANRU alors il n'y avait aucun des adjoints, personne n'était là, ni de conseillers municipaux parce qu'ils voulaient voir rapidement ce qu'était l'ANRU. Donc vous n'avez pas été invités comme les autres n'ont pas été invités. Pour l'accueil des nouveaux habitants nous en avons discuté en aparté avec M. CAPOT, l'accueil des nouveaux habitants c'est quelque chose de technique je n'ai pas fait de présentation politique ni en me mettant en avant. Des questions pratiques et après j'ai demandé aux adjoints de se présenter pour qu'ils aient un référent avec les directeurs de pôle pour que s'ils ont un problème ils sachent à qui s'adresser. Par contre je n'ai présenté aucun conseiller municipal de ma liste donc il n'y a pas de ségrégation entre ma liste de la majorité et l'opposition, j'ai mis tout le monde sur le même niveau. J'ai entendu la proposition de M. CAPOT, que j'entends très bien, il m'a dit « cela aurait été bien que l'on soit à côté » alors je l'ai retenue pour l'an prochain et l'an prochain je présenterai chacun d'entre vous et donc je vous présenterai mais sans parti politique. Je dirai M. Patrick CAPOT, Mme Nathalie BOUCHET, voilà donc j'ai entendu. Pour les violences faites aux femmes, d'abord quand vous me dites qu'il n'y a pas eu de commission sur le Contrat de la Sécurité Intégrée, les violences faites aux femmes faisaient partie intégrante du Contrat de Sécurité Intégrée mis un peu plus tard car il fallait d'autres signatures. Donc le Préfet m'a demandé de signer avec l'Éducation Nationale et d'autres partenaires qui étaient là mais voilà. Je n'ai invité personne sauf les adjoints responsables qui étaient là parce que c'était de l'ordre de l'administratif mais pas une commémoration quelconque. Par contre lorsque l'on a inauguré Claudie Haigneré, tout le monde a été invité, M. ROUSSARIE était là, que j'ai mis à côté de moi. A chaque fois qu'il y a des invitations officielles concernant des choses de la commune j'invite. Quand c'est administratif c'est vrai je n'invite pas comme je n'invite pas Stéphane LOZAC'H ni M. MAZIN-PAGNON. En ce qui concerne la sobriété municipale, je vais répondre très rapidement c'était une question d'urgence, le programme de sobriété municipale qui correspondait à des économies de la commune, alors après en tant qu'exemplarité on a fait des affiches pour que les gens essaient aussi de faire la sobriété, mais c'était une question interne donc il n'y avait pas de débat. En plus je sais que vous êtes d'accord, vous avez mis quelques pierres à l'arc on l'a très bien entendu mais je pense que vous ne pouvez pas être contre ce plan de sobriété municipale. Quand vous me dites que je ne respecte pas l'opposition, on n'arrête pas de vous écouter et je ne vous ai jamais censuré la parole alors ne me dites pas que je suis le

POUTINE local, même si je suis très content d'être CIPIERRE ler, mais j'aurais préféré THIERRY ler mais cela a déjà été donné il y a THIERRY I et THIERRY II dans l'Histoire de France vers Clovis, THIERRY III m'aurait mieux allé mais voilà on va conclure là-dessus ! Merci beaucoup et je vous souhaite en tout cas à toutes et à tous, majorité et opposition, de joyeuses fêtes de Noël et de bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous l'année prochaine pour de nouveaux débats avec les Orientations Budgétaires et le Budget et je suis sûr que vous serez en forme !

Fin de la séance à 21h15

La secrétaire de séance,



Nathalie BOUCHET



Le Maire,



Thierry CIPIERRE